

63^e RAPPORT ANNUEL
DE LA
BANCA MONTE PASCHI BELGIO S.A.
A
L'ASSEMBLEE GENERALE
DU 19 AVRIL 2011



Table des matières

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE	4
SOCIÉTÉS DU GROUPE AVEC PARTICIPATION DE LA MAISON MÈRE	5
PERSONNEL ET ORGANIGRAMME	6
INTEGRATION DE LA BANCA MONTE PASCHI BELGIO S ;A ; DANS LE GROUPE BANCAIRE	7
MONTE DEI PASCHI DI SIENA	7
MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU PRÉSIDENT DU	8
COMITÉ DE DIRECTION	8
RAPPORT DE GESTION 2010	9
PERSPECTIVES 2011	26
DIVERS	27
RÈGLES D'ÉVALUATION CONCERNANT LES PRINCIPAUX POSTES DU BILAN	29
<i>AU 31/12/2010</i>	29
Introduction	29
CONVERSION DES OPERATIONS EN DEVISE	29
Règles d'évaluations relatives aux principaux postes du bilan et du compte de résultats	29
CREANCES	29
Portefeuille de valeurs mobilières	30
PORTEFEUILLE COMMERCIAL	30
Règles d'évaluation du portefeuille commercial	30
PORTEFEUILLE DE PLACEMENT / INVESTISSEMENT	30
Règles d'évaluation du portefeuille de placement / investissement	30
Portefeuille de placement acquis dans une optique de rentabilité à moyen terme	31
TITRES DE PLACEMENT CONSTITUANT UN SUPPORT DE LIQUIDITE	31
Opérations d'arbitrage sur le portefeuille titres de placement/investissement	31
METHODE D'EVALUATION	31
Immobilisations financières	31
Immobilisations corporelles et incorporelles	32
Produits dérivés FRA - I.R.S	32
Produits dérivés – vente d'options	33
Opérations de change à terme	33
Dotation annuelle au F.I.S.	33
Dettes envers les établissements de crédit et envers la clientèle	33
Dettes représentées par un titre (bon de caisse)	33
Provisions pour « risques et charges »	33
Fonds pour risques bancaires généraux	34

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIVES AU BILAN AU 31.12.2010	35
PROPOSITIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	36
PROPOSITION DE DESTINATION DU RESULTAT D'EXERCICE	37
DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE <i>DU 19.04.2011</i>	38
BILAN COMPTABLE 2010	42
BILAN SOCIAL	65
DONNÉES COMPLÉMENTAIRES RELATIVES À LA BANCA MONTE PASCHI BELGIO S.A.	67

Administration et Contrôle

Conseil d'Administration

<i>Président</i>	Primo	Brioni
<i>Vice-Président</i>	Maurizio	Bigazzi
<i>Administrateurs</i>	Dino	Albanese
	Gabriele	Beni (**)
	Paolo	Cantelli (*)
	Alain	Cools
	Antonio	Degortes (*)
	Fabio	Giannotti
	Stefano	Neri
	Marco	Paglialunga
	Davide	Patrone (**)
	Fabio	Petri (**)
	Aviano	Savelli
	Alberto	Tirelli (**)

Comité de Direction

<i>Président</i>	Fabio	Giannotti
<i>Membres</i>	Alain	Cools
	Dino	Albanese

Comité d'Audit

<i>Coordinateur</i>	Maurizio	Bigazzi
<i>Membres</i>	Gabriele	Beni (**)
	Paolo	Cantelli (*)
	Antonio	Degortes (*)
	Stefano	Neri
	Marco	Paglialunga
	Davide	Patrone (**)
	Fabio	Petri (**)
	Aviano	Savelli
	Alberto	Tirelli (**)

Contrôle

<i>Commissaire</i>	Ernst & Young - Réviseurs d'entreprises S.C.C.R.L. Représentée par Jean-Pierre Romont , associé (*)
	KPMG – Réviseurs d'entreprises Représentée par Oliver Macq associé (**)

Direction

<i>Directeur Général</i>	Fabio	Giannotti
<i>Directeur Général Adjoint</i>	Alain	Cools
<i>Membre de Direction – Division Administrative</i>	Dino	Albanese
<i>Membre de Direction - Division Commerciale</i>	Mauro	Rusca

(*) *jusqu'au 15.04.2010* (**) *depuis le 15.04.2010*

Sociétés du groupe avec participation de la maison mère

BANCA ANTONVENETA S.P.A.
BANCA MONTE PASCHI BELGIO S.A.
CASSA DI RISPARMIO DI BIELLA E VERCELLI S.P.A.
**MONTE DEI PASCHI DI SIENA LEASING & FACTORING BANCA PER I SERVIZI FINANZIARI
ALLE IMPRESE S.P.A.**
MONTE PASCHI BANQUE S.A.
MONTE PASCHI MONACO S.A.M.
MPS CAPITAL SERVICES BANCA PER LE IMPRESE S.P.A.
MPS GESTIONE CREDITI BANCA S.P.A.
AGRISVILUPPO S.P.A.
ANTONVENETA CAPITAL L.L.C. I
ANTONVENETA CAPITAL L.L.C. II
ANTONVENETA CAPITAL TRUST I
ANTONVENETA CAPITAL TRUST II
CIRENE FINANCE SRL
CONSUM.IT S.P.A.
**GIOTTO FINANCE 2 SOCIETA' DI CARTOLARIZZAZIONE S.P.A. CON SIGLA GIOTTO FINANCE 2
S.P.A.**
MONTE PASCHI CONSEIL FRANCE SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
MONTE PASCHI FIDUCIARIA S.P.A.
MONTE PASCHI INVEST FRANCE SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
MONTE PASCHI IRELAND LTD
MONTEPASCHI LUXEMBOURG S.A.
MPS COMMERCIALE LEASING S.P.A.
MPS COVERFED BOND SRL
MPS PREFERRED CAPITAL I LLC
MPS PREFERRED CAPITAL II LLC
MPS VENTURE SOCIETA' DI GESTIONE DEL RISPARMIO S.P.A.
ULISSE 2 SPA
CONSORZIO OPERATIVO GRUPPO MONTEPASCHI
G.IMM.ASTOR S.R.L.
IMMOBILIARE VICTOR HUGO S.C.I.
MAGAZZINI GENERALI FIDUCIARI DI MANTOVA SOCIETA' PER AZIONI
MPS IMMOBILIARE SPA

Personnel et organigramme

Au 31. 12. 2010, le personnel de la banque était composé de 116 unités.

La composition est la suivante :

Dirigeants	2	Cadres	53	malades longues durées	1
Sous-Directeur	1	Employés	51	Congés Parental (100%)	4
Fondés de Pouvoir	3	Ouvrier	1		



Intégration de la Banca Monte Paschi Belgio S.A. dans le Groupe Bancaire Monte dei Paschi di Siena

La Banca Monte Paschi Belgio S.A. fait partie, depuis 1992, du Groupe Bancaire Monte dei Paschi di Siena, dont le « chef de file » est la Banca Monte dei Paschi di Siena SpA, une des plus anciennes institutions de crédit du monde, fondée à Sienne en 1472.

En 1995, la Banca Monte dei Paschi di Siena a modifié son statut juridique d'Institution de Crédit de Droit Public en devenant une Société Anonyme suivant les termes de la « Legge Amato » du 2.8.1990. Suite à cette transformation, l'entière du capital social de la Banca Monte dei Paschi di Siena SpA est détenu par la Fondation Monte dei Paschi di Siena jusqu'en juillet 1999 date à laquelle 27,12 % des actions ont été placées sur le marché boursier par l'intermédiaire d'une offre publique de vente et de souscription d'une augmentation de capital. La Direction Générale de la Banque est restée à Sienne où se trouve également le siège de la Fondation, qui détient actuellement 49 % des droits de vote et la majorité absolue du capital social global. Les actions de la Banca Monte dei Paschi di Siena SpA sont actuellement cotées à la Bourse des Valeurs de Milan.

En Italie, le Banca Monte dei Paschi di Siena est aujourd'hui à la tête d'un des trois premiers groupes bancaires avec une part de marché importante dans tous les secteurs de business où elle opère.

Le Groupe MPS est actif sur l'ensemble du territoire national et sur les principales places internationales, avec une opérativité qui va de l'activité bancaire traditionnelle à l'Asset Management et Private Banking (fonds communs d'investissement mobiliers, gestions patrimoniales, fonds de pension et polices vie), de l'investissement banking à la finance innovatrice d'entreprise, avec une vocation particulière envers la clientèle « familles » et les PME.

Avec plus de 32.000 employés, 2.900 filiales et une structure de canaux de distribution bien développée, parmi lesquels un important réseau de promoteurs financiers, le Groupe MPS offre ses services à environ 6 millions de clients.

L'objectif du groupe MPS est de créer de la valeur dans le temps pour tous les « stakeholder » en accordant une attention prioritaire à la satisfaction des clients, à l'épanouissement professionnel des personnes, aux intérêts des actionnaires et au territoire de référence.

Tout ceci à travers un système de valeurs consolidé et partagé qui s'appuie sur :

- éthique de la responsabilité ;
- orientation vers le client ;
- attention au changement ;
- esprit d'entreprise et productivité ;
- compétences professionnelles
- esprit d'équipe et coopération.

Sur le reste du territoire européen, le Groupe MPS est présent, entre autres, en France, dans la Principauté de Monaco et en Belgique avec des banques de droit local. Le réseau étranger est complété par les « Branch » opérationnelles à Londres, New York, Hong Kong, Shanghai et Luxembourg. Des Bureaux de Représentation à Moscou, Le Caire, Tunis, Istanbul, Pékin, Guangzhou, Mumbai, Casablanca, Alger, Francfort et Bruxelles, assurent une opérativité intercontinentale 24 heures sur 24. Des « Italian desks » à Valence, Timisoara.

La Banca Monte Paschi Belgio S.A., ayant son siège social à Bruxelles, est bien intégrée dans la stratégie du Groupe Monte dei Paschi di Siena qui, depuis longtemps, est attentif à l'Europe et au marché unique avec comme objectif prioritaire d'améliorer sa compétitivité et sa rentabilité en renforçant les synergies tant relatives à l'organisation qu'au domaine commercial.

L'actionnariat de la Banque au 31.12.2010 se compose comme suit :

Banca Monte dei Paschi di Siena SpA: 100 %

La présence de la Banque sur le territoire belge remonte à 1947.

La Banca Monte Paschi Belgio S.A. est bien connue et insérée dans les secteurs d'activité afférents à la récolte des dépôts, à l'octroi de crédits aux particuliers et aux entreprises ainsi qu'à la prestation de services surtout à l'égard des nombreuses familles d'origine italienne et des fonctionnaires des institutions internationales établies dans le pays.

Message du Président du Conseil d'Administration et du Président du Comité de Direction

L'année 2010 a été, malheureusement, encore marquée par la persistance de la crise économique et financière, qui ont fait ressortir la fragilité de certaines sociétés et qui ont notamment compliqué l'activité des banques.

Cette situation a provoqué des effets sensibles sur le portefeuille financier des banques et sur leur activité caractéristique, avec l'augmentation du coût du crédit, causé par la dégradation de sa qualité.

Dans ce cadre, notre Banque a poursuivi son activité avec beaucoup d'attention et d'équilibre, en cohérence avec le plan industriel approuvé en 2009, son objectif étant la consolidation de sa position sur le marché belge par le renforcement des agrégats patrimoniaux et l'amélioration de la rentabilité. Les résultats obtenus nous permettent d'affirmer que ces objectifs ont été atteints. Sous le profil patrimonial, les emplois ont augmentés par rapport à l'année précédente, en maintenant en tous cas une sélection scrupuleuse des opérations, basée sur la qualité, la rentabilité et le niveau d'absorption patrimoniale de chaque dossier. La récolte directe s'est révélée stable, dans le cadre d'une concurrence très agressive, qui a influencé les coûts correspondants.

En ce qui concerne le compte économique, la Banque a atteint un résultat net très positif, bien au dessus du budget et en nette amélioration par rapport à l'année 2009 ; il est à souligner la croissance remarquable des commissions et le contrôle rigoureux des frais généraux.

En même temps, les dotations au fond de couverture sur titres ont été renforcées. On notera également que des réductions de valeur, et des provisions sur crédits ont été effectuées, suite aux négociations sur des rééchelonnements de certains dossiers et de l'augmentation du précontentieux et du contentieux.

Ces résultats ont été rendus possibles grâce à l'engagement quotidien et convaincu de tous les collaborateurs de notre Banque, que nous voudrions remercier, au nom de l'ensemble du Conseil d'Administration.

La Banca Monte Paschi Belgio a poursuivi la réalisation de son plan industriel : le réseau commercial a été élargi par l'ouverture d'une nouvelle agence au Shape ; un contrat pour le nouveau projet informatique a été signé, après la révision des initiatives déjà engagées, en stricte coordination avec la Maison Mère. Cette dernière intervention permettra, finalement, à la Banque de se doter d'instruments très avancés, qui seront de plus alignés au système informatique de notre Groupe Bancaire, permettant ainsi de libérer des ressources importantes à destiner à d'autres activités.

Au cours de l'année 2010, le nouveau Conseil d'Administration de la Banque s'est installé, avec un mandat de trois ans. Nous voudrions, d'abord, souhaiter la bienvenue aux nouveaux administrateurs et présenter nos félicitations aux administrateurs qui ont été confirmés. En souhaitant un bon travail à tous, nous sommes certains que chacun de nous assurera son engagement et sa précieuse contribution pour la réalisation de l'avenir de la Banca Monte Paschi Belgio.

Fabio Giannotti

Président du Comité de Direction

Primo Brioni

Président du Conseil d'Administration

Conjoncture internationale

Amorcée durant le 2^{ième} semestre de 2009, l'économie internationale a enregistré un net redressement en 2010 en affichant une croissance du P.I.B. international de quelque 5,0 %. A l'image des années précédentes, il ressort que le principal moteur de la reprise se situe, non plus aux U.S.A., mais au niveau des pays émergents d'Asie -Chine et Inde en tête- et d'Amérique latine en plein essor. Ainsi, leur forte demande interne a relancé le commerce mondial. Les économies avancées ont pu tirer parti de l'ascension fulgurante de ces nouvelles économies en augmentant significativement le niveau de leurs exportations ce qui a contribué à les sortir de la profonde récession qu'ils avaient connue en 2009. Ainsi, un constat s'impose à savoir que le fossé entre les pays « avancés » et les pays émergents tend à se réduire au fil du temps comme peut en attester notamment le recul récurrent de la part dans le P.I.B. mondial des premiers par rapport aux seconds. En effet, si en 2009, les trois principales économies de l'O.C.D.E. à savoir les Etats-Unis, le Japon et l'Union européenne y contribuaient à hauteur de 48,9 % et les pays émergents d'Asie et d'Amérique à hauteur de 31,4 %, leur part respective est passée en l'espace de douze mois à 47,1 % (-1,7 %) et 32,9 % (+1,5 %). Un autre indicateur confirme le gain en influence des nouvelles économies sur les anciennes à savoir leur contribution dans la croissance du P.I.B. mondial en 2010, à savoir 2,8 % pour les premiers contre 1,2 % pour les seconds.

Ainsi, face à une croissance de 10,3 % en Chine, de 9,7 % en Inde et de 5,9 % en Amérique latine, les Etats-Unis et l'Union Européenne n'ont pu faire mieux qu'enregistrer une croissance de leur P.I.B. qu'à hauteur de respectivement 2,8 % et 1,7% malgré une politique monétaire particulièrement accommodante des principales banques centrales et des politiques de soutien affichées par de nombreux états afin de stimuler la demande intérieure par le biais de primes à la casse, à la rénovation, d'allègements fiscaux,... Mais, il y a lieu de s'interroger légitimement sur la solidité de la reprise de 2010 en Europe par trop tributaire de facteurs exogènes (exportations, incitants fiscaux,...). En effet, certains indicateurs apparus en fin d'année semblent prédire un certain essoufflement de la croissance qui se verra encore accentué par les politiques de rigueur mises en place et destinées à réduire le poids de la dette publique d'ici 2015. Ces mesures auront pour effet notamment un effritement de la confiance des consommateurs, une propension à l'épargne ainsi qu'une réduction de leur pouvoir d'achat. Ce comportement influencera inéluctablement la politique des entreprises qui seront enclines à comprimer leurs coûts afin de rester compétitives sur le front des exportations.

Un autre défi sera celui de contenir la recrudescence des pressions inflationnistes liées au renchérissement des prix des matières premières mais également alimentaires. De la manière dont les banques centrales géreront cette problématique dépendra en partie l'évolution de la dynamique commerciale mondiale.

Par ailleurs, les Etats de l'O.C.D.E. seront également confrontés à trouver un moyen de concilier deux impératifs a priori inconciliables à savoir une réduction conséquente du niveau de leur endettement et la nécessité d'éviter que les mesures adoptées ne débouchent sur une rechute de la situation économique sans exclure la possibilité d'une nouvelle récession.

Conjoncture au niveau des établissements de crédits

Après deux années particulièrement sombres durant lesquelles les banques ont dû procéder à un nettoyage de leur bilan, le secteur semble avoir repris quelques couleurs en 2010 comme en attestent notamment le redressement de leurs performances économiques et l'aptitude pour certaines d'entre elles à procéder à la distribution de dividendes à leurs actionnaires. Bien que sortant de la zone rouge, la situation globale des banques demeure encore fragile. Les stress tests qui ont eu lieu en juin dernier ont été jugés peu convaincants par les marchés particulièrement sous l'angle de la capacité des établissements de crédit à faire face à une nouvelle crise profonde de liquidité identique à celle enregistrée suite à la faillite retentissante en 2008 de la banque d'affaires LEHMAN BROTHERS.

Aussi, le secteur a été invité à se préparer activement à se conformer aux nouvelles normes prudentielles préconisées par BALE III dont notamment celle touchant la liquidité. La mise en conformité avec les mesures avancées visant à une meilleure approche prudentielle des risques impliquera en regard de celles-ci des besoins supplémentaires en capitaux qui ne seront pas sans incidence sur l'orientation de la politique de développement de chacune d'entre elles avec pour dessein une optimisation des fonds propres disponibles. Ainsi, ces futures normes prudentielles exerceront une influence sur la taille de leur bilan de par notamment un recentrage de certaines de leurs activités mais aussi sur le niveau de leurs comptes économiques.

Dans ce cadre, le secteur devra indéniablement muter et être géré autrement. Les établissements qui auront pris à bras le corps cette mutation en l'anticipant et en y affectant les ressources indispensables seront ceux qui, demain, auront un avantage concurrentiel incontournable sur les autres.

Conjoncture au niveau de la BANCA MONTE PASCHI BELGIO S.A.

Bien qu'influencée par l'environnement ambiant, la BMPB a poursuivi le travail entrepris lors des exercices précédents visant notamment à un recentrage progressif de ses activités sur les relations entretenues avec la clientèle au détriment des activités non stratégiques que sont l'obligataire et l'interbancaire. Cette politique a également pour effet d'accroître graduellement la part de son bénéfice opérationnel générée par les revenus des commissions.

D'une manière générale, tel qu'il ressort du tableau ci-dessous, la BMPB a clôturé l'exercice 2010 en dégagant des résultats conformes aux attentes.

Au niveau des données patrimoniales, la BMPB a accentué sa présence envers la clientèle avec une croissance appréciable qui touche aussi bien le CORPORATE que le RETAIL, les emplois que les récoltes directes et indirectes.

Au niveau des données économiques, la BMPB a pu clôturer l'exercice avec un bénéfice net comptable de € 3,33 millions contre € 2,04 millions en 2009. Cette bonne performance a pu être réalisée malgré une situation préoccupante en Europe en matière de déficits publics et d'endettements, de risques planant sur le secteur bancaire de certains pays, d'un accès limité aux marchés interbancaires,... Sur le terrain des composantes, relevons tout particulièrement une érosion significative des revenus d'intérêts laquelle a pu néanmoins être partiellement compensée par une augmentation des revenus des commissions nettes clientèles.

Au niveau de la qualité du portefeuille crédits clientèle, les dossiers présentant un risque très élevé représentent au 31/12/2010 un taux de 2,0 %. Fin 2009, il s'élevait à 1,9 %.

Au niveau des Fonds propres utiles, à l'instar des exercices précédents, aucun dividende ne sera distribué afin de renforcer les divers ratios présents et futurs de la banque dans la perspective des nouvelles normes liées à BALE III.

LES ACTIVITES

Dans le prolongement des années précédentes et dans l'esprit de son budget, la BANCA MONTE PASCHI BELGIO a cherché à accroître et à diversifier sa présence sur le terrain des relations entretenues avec le monde des particuliers et des entreprises.

Mais le climat qui prévaut depuis la crise financière de 2008 a profondément changé les comportements des acteurs du secteur bancaire. De fait,

- sur le terrain des emplois, ceux-ci ont focalisé un intérêt tout particulier vers les relations commerciales qui associent d'une part, le plus haut potentiel de rentabilité eu égard aux fonds propres absorbés, et, d'autres part, le plus faible niveau de risques de pertes. Cette conduite a amené certains établissements de crédits à poursuivre la réorganisation qualitative de leur portefeuille clients.
- sur le terrain des récoltes, la crise financière étant encore fortement ancrée dans les esprits et un marché interbancaire qui ne parvient toujours pas à fonctionner

normalement, le secteur se remet à craindre l'éventualité d'un nouvel assèchement des liquidités ce qui pousse les établissements de crédits à capter un maximum de fonds provenant tant des particuliers que des entreprises disposant d'importants excédents de trésorerie. Pour ce faire, l'outil le plus efficace est la prime que chacun estime être prête à supporter pour se prémunir face à un tel risque.

C'est dans un tel environnement que la BMPB a du évoluer étant elle-même à la recherche tant de crédits « rentables » en termes de revenus et en termes de coût fonds propres que de récoltes « stables ». Sur ce terrain, le bilan 2010 s'avère être globalement positif.

De fait, par rapport à la situation qui prévalait au 31 décembre 2009 :

1. les emplois consentis à la clientèle ont cru de 13,8 % à € 843,0 millions. Cette évolution favorable concerne aussi bien les crédits aux particuliers qu'aux entreprises.
2. les fonds recueillis de la clientèle ont également connu une évolution favorable avec une augmentation des encours de 9,3 % à € 951,5 millions.
3. les récoltes indirectes, malgré une volatilité des marchés, ont également enregistré une croissance notable. Ainsi, malgré la propension affichée par de nombreux citoyens à placer leurs liquidités disponibles sur un produit aussi sûr que le « carnet de dépôts », certains se sont prudemment repositionnés sur les marchés d'actions et d'obligations et d'autres sur des placements en bons d'épargne à capital garanti.

Ainsi, si les « Dépôts d'épargne » ont enregistré une croissance annuelle de 8,4 % à € 277,3 millions, les encours titres confiés à la BMPB ont également affiché une hausse appréciable de 13,8 % à € 166,7 millions.

Quant à la commercialisation de produits d'assurance pour compte de tiers, elle a permis de porter le niveau cumulé des fonds administrés par nos partenaires du secteur des assurances à € 31,1 millions, en hausse de 14,2 %.

Le RETAIL BANKING

Tel qu'inscrit au niveau de ses plans triennaux successifs, la BANCA MONTE PASCHI BELGIO S.A. a retenu les relations diversifiées entretenues avec le monde des particuliers comme étant un des axes prioritaires devant soutenir dans le temps son expansion. L'ensemble des mesures déjà adoptées par le passé vise ainsi à accroître la contribution de ce métier de niche dans son développement tant patrimonial qu'économique. Pour ce faire, elle reste plus que jamais attachée à l'aspect humain, une de ses valeurs phares inscrites dans sa Charte, en considérant chacun comme étant un partenaire et non comme un simple client. Pour ce faire, elle met à la disposition du public un personnel dévoué, compétent et à l'écoute des besoins de tout un chacun ainsi que des produits diversifiés et attractifs par rapport à la concurrence. La BMPB, sa direction et l'ensemble de son personnel, sont conscients que la fidélisation de son patrimoine clients ne peut passer que par une relation de confiance et de respect réciproque, et ce dans la recherche d'une relation WIN/WIN.

Afin de relever ce challenge, la BMPB a ainsi procédé à l'ouverture d'une nouvelle implantation sise au sein même des installations du S.H.A.P.E. à CASTEAU et à accroître l'offre de ses produits d'épargne et de placements susceptibles de rencontrer les besoins de chacun.

L'évolution qu'a connue la banque durant l'année écoulée a donné des signes de satisfaction. Ainsi, il a pu être constaté en 2010 une augmentation nette de ses partenaires actifs de l'ordre de 7 % pour se situer à 17.363.

Sur le terrain des données patrimoniales, les crédits accordés ont augmenté en une année de € 23,6 millions à € 190,8 millions (+ 14 %) attribuable essentiellement à une présence accrue sur le terrain des prêts hypothécaires dont l'encours est passé au 31 décembre 2010 à € 172,4 millions (+ 16 %). Les dépôts recueillis, avec un encours de € 515,4 millions, ont affiché une croissance proche des 10 %. A l'image du passé, notre clientèle a marqué sa préférence pour les produits les plus sûrs, les plus liquides et les plus rémunérateurs tels les livrets de

dépôts et les dépôts à terme à taux croissants « PASCHI PREMIUM » lesquels ont connu une augmentation de leurs encours respectifs de € 20,8 millions (+ 8 %) et € 17,3 millions (+ 41 %). Quant aux comptes à vue, malgré et/ou du fait d'un contexte de taux bas, leur encours a enregistré une hausse annuelle de quelque € 9,6 millions (+ 11 %).

Sur le terrain des dossiers titres sous administration, si, en nombres, ils ont affiché un tassement de 4 % à 867 dossiers, en encours, ils ont crû de 3 % à € 108,4 millions de sorte que la taille moyenne par portefeuille a été portée d'une année à l'autre de € 116 milliers à € 125 milliers (+ 8 %).

La production nette de bons d'assurance pour compte de tiers a porté en 2010 sur un volume de € 3,9 millions.

Le CORPORATE BANKING

Dans le prolongement des années précédentes, la BMPB a continué à accroître sa présence sur le segment des entreprises avec une prédilection toute particulière pour les P.M.E. La poursuite du développement en 2010 a été toutefois davantage ciblée. Ainsi, sur le terrain des emplois, outre une gestion rigoureuse du risque crédits, une attention croissante a été portée sur l'optimisation de la rentabilité globale de chacun de nos partenaires eu égard à la quotité de fonds propres absorbée en veillant notamment à multiplier le recours aux divers services proposés par la banque. Sur le plan de la récolte, afin de contribuer à l'amélioration de ses ratios de liquidité notamment dans le cadre de l'implantation attendue des nouvelles normes prudentielles en la matière préconisées par BALE III, un triple objectif a été retenu par la banque pour 2010 et les années futures à savoir une augmentation « qualitative » de la part du CORPORATE dans ses besoins de financement, un élargissement de la base de clients actifs dans les dépôts et un rallongement de la durée moyenne des fonds mis à disposition.

Sur le plan des données patrimoniales, les résultats obtenus au terme de l'exercice sont globalement satisfaisants. Ainsi, les crédits ont cru de 14 % équivalent à € 75,3 millions pour s'établir au 31/12/2010 à € 613,4 millions. Les fonds supplémentaires mis à disposition des P.M.E. totalisent un montant de € 50,0 millions utilisés pour partie à court terme (avances à terme fixe, découverts à vue,...) et pour partie à moyen et long terme (crédits d'investissement). Ceux destinés au LARGE CORPORATE, soit € 25,3 millions, s'inscrivent intégralement dans le cadre de participations à des crédits syndiqués dont une part notable en synergie avec notre société sœur en France, la MONTE PASCHI BANQUE. Les dépôts recueillis, avec un encours de € 418,7 millions, ont affiché une croissance proche des 9 %, soit € 34,2 millions. L'essentiel de la variation annuelle concerne les grandes entreprises qui contribuent ainsi à hauteur de € 361,1 millions dans les besoins de trésorerie de la BMPB contre € 57,6 millions pour les P.M.E.. Par ailleurs, il a été constaté que les sociétés se sont montrées davantage prudentes en favorisant les dépôts liquides à vue en hausse de € 85,3 millions à € 153,8 millions au détriment des dépôts à terme en recul annuel de € 51,1 millions à € 264,9 millions et exigeantes quant aux prix réclamés. L'accroissement de la nature liquide de la récolte est un facteur qui a influencé aussi bien l'évolution des ratios de liquidité que celle relative à la sensitivity. Quant à la rémunération, elle a contribué à l'érosion des revenus d'intérêts.

Sur le plan de la récolte indirecte, la structure a réussi à porter sur 12 mois l'encours des dossiers titres sous administration de € 41,5 millions à € 58,3 millions.

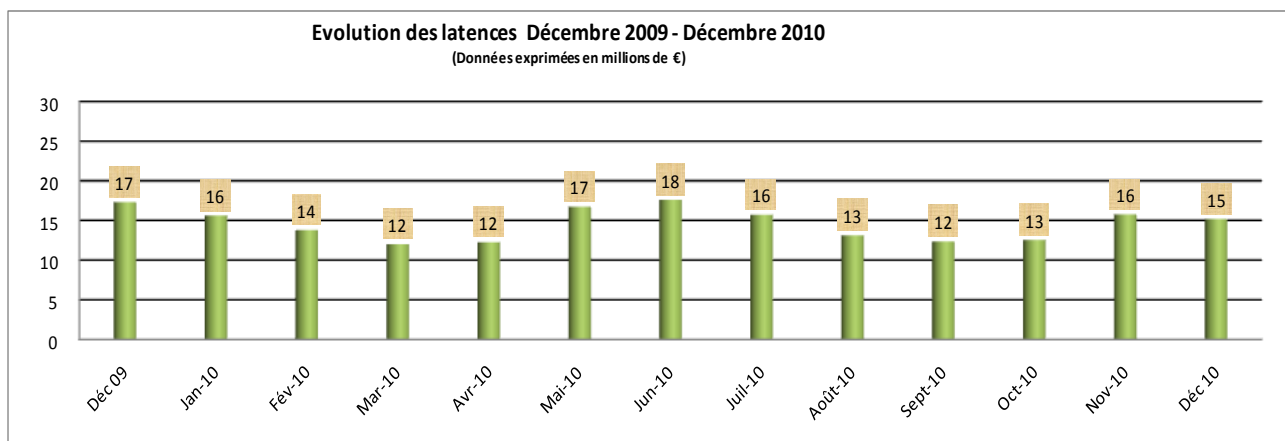
La Salle de marché

Outre ses missions traditionnelles que sont notamment une gestion appropriée de la trésorerie de la banque ainsi que celle des gaps, le FRONT OFFICE a également recherché à optimiser la rentabilité du portefeuille-titres de propriété de placement de la BMPB. Par ailleurs, le service a pu tirer parti des opportunités qui se sont présentées en 2010 pour générer quelques profits dans le cadre de leurs opérations sur les marchés obligataires, des actions, des dérivés et du change.

Le PORTEFEUILLE TITRES DE PROPRIETE

Au 31 décembre 2010, le portefeuille titres de la BMPB totalisait un encours brut de € 425,6 millions contre € 419,7 millions un an plus tôt. Si le Plan industriel 2009/2011 avait prévu

une contraction graduelle dans le temps de la part des crédits obligataires sur l'ensemble des crédits consentis, afin de permettre de couvrir de manière adéquate le développement du produit de récolte RETAIL à moyen terme PASCHI PREMIUM, des positions CORPORATE de qualité à taux fixe ont été prises. Parallèlement, la banque a poursuivi la réduction de son exposition sur le secteur bancaire par souci de déconcentration. Quant aux latences négatives (différences entre la valeur au coût amorti et la valeur de marché), elles se sont contractées sur l'exercice de près de 12,5 % passant de € 17,3 millions au 31/12/2009 à € 15,2 millions au 31/12/2010.



Justification de la variation annuelle de € 2,16 millions

SEGMENTATION DU PORTEFEUILLE DE PROPRIETE AU 31 DECEMBRE 2010

(Données exprimées en milliers de €)

TYPES DE TAUX	PUBLIC		BANQUES		LARGE CORPORATE		FINANCIERES US		TITRISATIONS		TOTAUX	
	Encours	Latences	Encours	Latences	Encours	Latences	Encours	Latences	Encours	Latences	Encours	Latences
Taux fixe	92.853	-3.775	19.162	-6	48.330	325					160.345	-3.456
Taux hybrides	16.996	-1.064	31.188	-2.675			2.316	-253			50.500	-3.992
Taux variables - FRN			141.223	-4.110	14.926	-231	31.528	-620	6.311	-1.084	193.988	-6.045
Taux variables - ASW			7.913	602	6.848	339					14.761	941
Risque TARA HILL									3.005	-1.055	3.005	-1.055
Risque EFG HELIAS			2.997	-1.554							2.997	-1.554
	109.849	-4.839	202.483	-7.743	70.104	434	33.844	-873	9.316	-2.139	425.596	-15.160

EVOLUTION DU PORTEFEUILLE TITRES EN 2010 EN TERMES D'ENCOURS ET DE LATENCES NEGATIVES

(Données exprimées en milliers d'€)

TYPES DE TAUX	PUBLIC		BANQUES		LARGE CORPORATE		FINANCIERES US		TITRISATIONS		TOTAUX	
	Encours	Latences	Encours	Latences	Encours	Latences	Encours	Latences	Encours	Latences	Encours	Latences
Taux fixe	-4.287	3.861	-6.826	92	35.126	-429					24.013	3.524
Taux hybrides	1	-88	-4.718	-781			-835	-302			-5.553	-1.171
Taux variables - FRN			-8.471	-1.520	4.252	117	-3.168	-1.173	-3.188	-1.565	-10.575	-4.140
Taux variables - ASW			32	76	55	-6					87	70
Risque TARA HILL									-2.004	-1.704	-2.004	-1.704
Risque EFG HELIAS			1	1.265							1	1.265
	-4.286	3.773	-19.983	-868	39.433	-318	-4.003	-1.475	-5.192	-3.268	5.970	-2.156

Tel qu'il ressort du tableau ci-dessus, les constats suivants peuvent être formulés :

- o la composante étatique a été particulièrement affectée par la remontée durant le 4^{ème} trimestre des rendements obligataires dans le prolongement de la crise sur la dette souveraine des pays membres de la zone EURO. Ainsi, les latences négatives sur ce segment du portefeuille de propriété ont augmenté en 2010 de quelque € 3,773

millions à € 4,839 millions. Précisons toutefois que ladite évolution se doit d'être nuancée par le niveau particulièrement élevé des plus-values réalisées tout au long de l'exercice sur ce segment de portefeuille à savoir une contribution au P & L de l'ordre de € 2,004 millions.

- à l'exception notable des banques irlandaises et grecques, la composante BANQUES n'a été pour l'heure que peu affectée par le climat de crise entourant l'aggravation de la situation budgétaire de certains pays membres de la zone EURO ainsi que par les nouvelles règles prudentielles préconisées par Bâle III notamment en matière de ratio de liquidité. Ainsi, le niveau des latences négatives s'est globalement réduit, soit de € 0,868 million à € 7,743 millions. Précisons toutefois que ladite évolution se doit également être nuancée du fait de la réalisation en cours d'exercice de la totalité des expositions détenues sur l'Irlande qui a nécessité l'enregistrement de moins-values à hauteur de € 0,890 million.
- la composante LARGE CORPORATE a profité du climat d'aversion vis-à-vis des dettes souveraines. Cette situation s'est traduite par une légère croissance en 2010 des latences positives de quelque € 0,318 million malgré des plus-values de réalisation de € 0,120 million.
- la composante FINANCIERE US a vu l'aversion la concernant se réduire comme l'atteste l'évolution des latences négatives en baisse sur l'année de quelque € 1,475 million à € 0,873 million.
- mais, c'est sur le terrain des titrisations que l'amélioration a été la plus notable avec un recul des latences négatives de pas moins de € 3,268 millions à € 2,139 millions attribuable principalement à :
 - la réalisation d'un bloc de € 2,0 millions du CLO TARA HILL,
 - l'amélioration de sa valorisation pour le solde de € 3,0 millions qui est passée en l'espace d'un an de 45,0 à 65,0 % et
 - le remboursement anticipé au pair d'une position qui a généré la reprise de la latence négative de € 1,202 million qui prévalait au 31 décembre 2009.

A l'exception des réductions de valeur réalisées sur certains titres structurés (Voir : infra), les latences sur le portefeuille de propriété ne doivent pas être considérées comme l'expression d'une perte de valeur durable. Toutefois, une provision générale sur titre de € 1,6 million existe afin de se prémunir contre d'éventuels futurs risques de pertes

Portefeuille Titres structurés

Cette composante du portefeuille de placement comporte quelques positions pour lesquelles, conformément à l'une de nos règles d'évaluation, la BMPB est tenue d'acter des réductions de valeur à concurrence des latences négatives en force à chaque clôture des comptes.

EVOLUTION ANNUELLE DU PORTEFEUILLE STRUCTURES

(Données en unités d'€)

Positions titres structurés	Situation au 31 décembre 2010			Situation au 31 décembre 2009		
	Valeurs comptables	Dépréciations actées	Taux de couverture	Valeurs comptables	Dépréciations actées	Taux de couverture
ABN AMRO BANK 05/15	2.120.736	224.000	11%	2.119.380	207.000	10%
EFG HELLAS PLC	2.996.590	1.554.000	52%	2.996.005	0	0%
HBOS TSY BANK 05/35	741.976	75.000	10%	740.953	155.000	21%
MERRILL LYNCH & CO 05/20	0	0		836.172	306.000	37%
MEDIOBANCA S.p.A. 06/21	4.989.442	528.000	11%	4.988.502	897.000	18%
ENCOURS TOTAUX	10.848.744	2.381.000	22%	11.681.012	1.565.000	13%

De la situation ci-dessus, il appert que l'encours des positions titres structurées devant faire l'objet d'une réduction de valeur en vertu de nos règles d'évaluation s'est légèrement contracté d'une année à l'autre, soit de 7,1 %. Par contre, le niveau des réductions de valeur a cru durant le même laps de temps de quelque 52,1 %.

La légère contraction annuelle de l'encours comptable de € 0,832 million est liée à la réalisation de la position MERRILL LYNCH moyennant l'enregistrement d'une moins-value de € 0,235 million.

Quant au niveau des réductions de valeur sur ces papiers obligataires, l'augmentation nette de € 0,816 million se justifie par :

1. l'application en décembre 2010 de la règle d'évaluation (12 mois et 10 % de décote ou € 175 milliers) sur la position E.F.G. HELLAS P.L.C., soit la constitution d'une réduction de valeur en 2010 de € 1,554 million.
2. la réalisation de la position MERRILL LYNCH qui a entraîné la reprise de la réduction de valeur la concernant, soit un montant de € 0,306 million.
3. la reprise de dépréciations excédentaires sur les autres positions en force à fin décembre 2010 et préexistantes à fin décembre 2009, soit un montant de € 0,432 million

Le PORTEFEUILLE CREDITS ENLISES

EVOLUTION ANNUELLE DES PORTEFEUILLES CONTENTIEUX ET PRECONTENTIEUX

(Données en unités d'€)

Typologies des portefeuilles	Situation au 31 décembre 2010			Situation au 31 décembre 2009		
	Valeurs comptables	Dépréciations actées	Taux de couverture	Valeurs comptables	Dépréciations actées	Taux de couverture
CONTENTIEUX	26.928.744	19.997.105	74%	24.081.862	17.214.434	72%
PRECONTENTIEUX	6.738.576	667.812	10%	946.022	64.988	7%
ENCOURS TOTAUX	33.667.320	20.664.916	61%	24.977.884	17.279.422	69%

Tel qu'il ressort de la situation reprise ci-dessus, il apparait que l'encours brut des crédits logés dans les portefeuilles contentieux et précontentieux de la banque a cru durant l'exercice de quelque 34,8 %, soit de € 8,689 millions, pour s'établir au 31 décembre 2010 à € 33,667 millions et que celui des réductions de valeurs a enregistré durant la même période une croissance de 19,6 %, soit de € 3,385 millions, pour s'élever à € 20,665 millions. La conjonction de ces deux facteurs a eu pour effet de voir passer le niveau de couverture d'une période à l'autre, sans la prise en considération de l'activation éventuelle des sûretés en notre faveur, de 69 % à 61 %.

Portefeuille Précontentieux

L'exposition lourde s'est accrue sur l'exercice de quelque € 5,793 millions à € 6,739 millions. La variation annuelle s'explique principalement par la conjonction des facteurs suivants :

1. survenance de 17 nouveaux dossiers pour un montant de € 6,614 millions, 5 CORPORATE (€ 6,610 millions) et 12 RETAIL (€ 93 milliers).
2. transfert du précontentieux vers le contentieux de 5 dossiers pour un montant de € 0,715 million, 2 CORPORATE (€ 696 milliers) et 3 RETAIL (€ 19 milliers).
3. passage en ressources vives de 5 dossiers RETAIL pour un montant de € 0,081 million.

Quant aux réductions de valeur et intérêts réservés, leur niveau est passé de € 65 milliers au 31 décembre 2009 à € 668 milliers au 31 décembre 2010. L'augmentation annuelle de € 603 milliers concerne essentiellement une exposition de risque CORPORATE pour laquelle une couverture de € 598 milliers a été réalisée dont € 98 milliers au titre de réservation d'intérêts et frais.

EVOLUTION DU PRECONTENTIEUX EN 2010	EXPOSITIONS BRUTES	COUVERTURES	TAUX DE COUVERTURE
SOLDE AU 31/12/2009	946.021,74	64.987,94	6,9%
EN PLUS:	6.615.912,76	637.534,72	
- Dossiers en force au 31/12/2009	1.431,94	28.266,74	
- Nouveaux dossiers de 2010	6.516.749,99	511.537,15	
- Intérêts réservés	97.730,83	97.730,83	
EN MOINS:	823.358,93	34.710,97	
- Dossiers en force au 31/12/2009	16.362,56	11.267,51	
- Transferts du précontentieux en 2010	714.576,57	9.670,59	
- Intérêts réservés	11.899,17	11.899,17	
- Passage en ressources vives	80.520,63	1.873,70	
SOLDE AU 31/12/2010	6.738.575,57	667.811,69	9,9%
VARIATIONS 2010	5.792.553,83	602.823,75	3,0%

Portefeuille Contentieux

L'exposition lourde s'est accrue sur l'exercice de quelque 12,1 % à € 26,929 millions. La variation annuelle de € 2,897 millions s'explique principalement par la conjonction des facteurs suivants :

1. survenance de 26 nouveaux dossiers pour un montant de € 2,179 millions, 7 CORPORATE (€ 707 milliers) et 19 RETAIL (€ 1,472 million)
2. transfert du précontentieux vers le contentieux de 5 dossiers pour un montant de € 0,715 million, 2 CORPORATE (€ 696 milliers) et 3 RETAIL (€ 19 milliers).
3. réduction d'expositions de risque pour un montant de € 0,477 million.

Quant aux réductions de valeur et intérêts réservés, leur niveau est passé de € 17,214 millions au 31 décembre 2009 à € 19,997 millions au 31 décembre 2010. L'augmentation annuelle de € 2,783 millions s'explique principalement de la manière suivante :

1. dotations 2010 pour un montant de € 2,449 millions dont celle relative aux expositions titres islandais (*) conformément à une directive de groupe (+ € 1,099 million).
2. reprises 2010 d'excédents de couverture pour un montant de € 61 milliers

(*) Charge neutre en terme de résultat car prélevée sur la provision générale titres constituée en 2009.

EVOLUTION DU CONTENTIEUX EN 2010	EXPOSITIONS BRUTES	COUVERTURES	TAUX DE COUVERTURE
SOLDE AU 31/12/2009	24.031.862,17	17.214.434,42	71,6%
EN PLUS:	3.398.054,38	2.855.327,02	
- Dossiers en force au 31/12/2009	24.553,68	2.159.609,55	
- Transferts du précontentieux en 2010	714.576,57	9.670,59	
- Nouveaux dossiers de 2010	2.179.019,86	289.192,12	
- Variation de change \$/€	161.866,04	78.816,53	
- Intérêts réservés	318.038,23	318.038,23	
EN MOINS:	501.172,43	72.656,77	
- Dossiers en force au 31/12/2009	477.328,49	52.741,12	
- Amortissements	11.541,30	11.541,30	
- Passage en ressources vives	12.302,64	8.374,35	
SOLDE AU 31/12/2010	26.928.744,12	19.997.104,67	74,3%
VARIATIONS 2010	2.896.881,95	2.782.670,25	2,6%

Par ailleurs, afin de faire face à de potentielles futures pertes sur crédits, la BMPB a pris en charge en 2010 un montant de € 355 milliers au titre de réduction de valeur sur risques de crédit à évolution incertaine non individuellement évalués.

SITUATIONS PATRIMONIALE ET ECONOMIQUE

Données patrimoniales

De fin décembre 2009 à fin décembre 2010, le pied du bilan a enregistré une hausse de 11,0 % pour s'établir à € 1,375 milliard contre € 1,238 milliard douze mois plus tôt. Conformément au plan industriel, la croissance a concerné en grande partie les relations entretenues avec la clientèle aussi bien au niveau des emplois que des récoltes avec une augmentation respective de 13,8 % à € 842,9 millions et 9,3 % à € 951,5 millions. Le portefeuille obligataire a vu son encours resté quasi inchangé à € 423,2 millions avec néanmoins une présence accrue sur des émetteurs CORPORATE (+ 34,5 % à € 106,3 millions) au détriment des institutions de crédit (- 7,9 % à € 207,1 millions). Quant à l'activité interbancaire, elle s'est limitée à des opérations à très court terme réalisées pour l'essentiel avec des entités du Groupe BMPS.

Evolution des emplois

(Données exprimées en millions de €)

Segmentation des Crédits	31/12/2010			31/12/2009						
	Belgique		Etranger	Total	Belgique	Etranger	Total			
A la clientèle	632,649	66,6%	316,566	33,4%	949,215	583,335	71,2%	236,407	28,8%	819,742
- Activité commerciale	521,879	79,1%	137,595	20,9%	659,474	491,934	83,2%	99,268	16,8%	591,202
- Activité financière	92,823	50,6%	90,650	49,4%	183,473	86,293	57,7%	63,216	42,3%	149,510
- Activité titres	17,947	16,9%	88,321	83,1%	106,267	5,108	6,5%	73,923	93,5%	79,031
Au secteur bancaire	61,485	20,7%	235,461	79,3%	296,946	19,843	6,9%	268,232	93,1%	288,075
- Activité commerciale	61,485	68,4%	28,362	31,6%	89,847	19,843	31,4%	43,336	68,6%	63,180
- Activité financière	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Activité titres	-	0,0%	207,099	100,0%	207,099	-	0,0%	224,896	100,0%	224,896
Au secteur public	27,216	24,8%	82,633	75,2%	109,849	10,072	8,8%	104,064	91,2%	114,135
Total des crédits consentis	721,350	53,2%	634,660	46,8%	1.356,010	613,250	50,2%	608,703	49,8%	1.221,953

De la situation figurant ci-dessus, les enseignements suivants peuvent être tirés :

- ⊕ Les crédits à la clientèle -en ce y compris ceux octroyés sous la forme de papiers obligataires- ont enregistré une augmentation globale de 15,8 % pour totaliser un encours de € 949,2 millions contre € 819,7 millions de sorte que leur part sur l'ensemble des emplois est passée d'une année à l'autre de 67,1 % à 70,0 %.

Dans le cadre d'une politique prudentielle des risques crédits, il a été procédé à une certaine diversification géographique. Ainsi, la BMPB s'est montrée davantage présente à l'international avec une part sur l'ensemble des expositions en hausse de 4,6 % à 33,4 % pour en porter le niveau à € 316,6 millions. Par ailleurs, la croissance des encours a concerné tant le commercial, le financier que le portefeuille obligataire.

L'activité à caractère strictement commercial a été favorisée conformément aux orientations reprises au sein du Plan industriel 2009/2011. Elle a vu ainsi ses encours s'afficher en hausse de 11,5 % à € 659,5 millions équivalant à quelque 69,5 % de l'ensemble des emplois clients. La poursuite du développement des relations entretenues avec le monde des petites et moyennes entreprises ainsi qu'une présence accrue sur le terrain des prêts hypothécaires ont fortement contribué à la bonne évolution de ce type de crédits à hauteur de respectivement € 42,5 millions (+ 22,6 %) et € 22,5 millions (+ 14,8 %).

L'activité à caractère financier totalise un encours en augmentation de 22,7 % à € 183,5 millions. La variation annuelle de € 34,0 millions est liée à des prises de participations dans des crédits syndiqués dont € 20,0 millions en synergie avec notre société sœur en France.

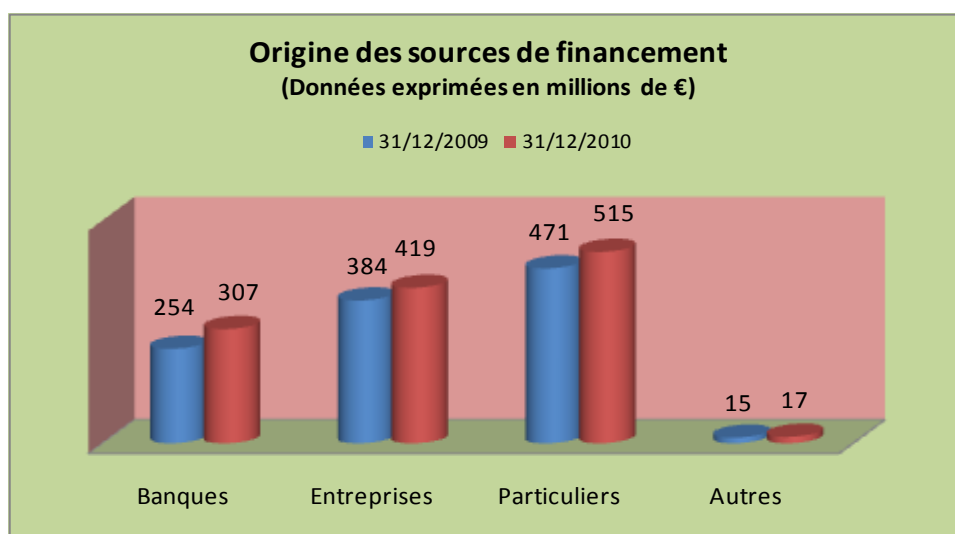
L'activité en titres a également connu une croissance en 2010 soit de 34,5 % pour s'établir à € 106,3 millions. Cette évolution s'inscrit notamment dans le cadre d'une réallocation d'actifs au sein du portefeuille de propriété vers le segment CORPORATE.

- ⊕ Les crédits consentis aux banques -dont les positions en titres- se sont affichés globalement en légère hausse de 3,1 % pour s'établir à € 296,9 millions. Les créances sur l'interbancaire, constituées pour l'essentiel d'excédents ponctuels de trésorerie placés à vue, sont en hausse annuelle de 42,2 % à € 89,8 millions. Par contre, celles à plus long terme sous forme de papiers obligataires ont vu leur niveau commencer à se réduire en 2010 de l'ordre de 7,9 % à € 207,1 millions.
- ⊕ Vu le contexte d'aversion aux risques souverains, la BMPB a veillé à réduire et à diversifier son portefeuille de crédits consentis au secteur public. Ainsi, parallèlement à une légère contraction des encours de 3,8 % à € 109,8 millions, il a été procédé à une première diversification géographique. Il en résulte par conséquent que la part des créances sur

l'Italie est passée de 91,2 % au 31/12/2009 à 75,2 % au 31/12/2010 et celle sur la Belgique de 8,8 % à 24,8 %.

Evolution des sources de financement

A l'instar de l'ensemble des établissements de crédit, la BMPB s'est attelée tout au long de 2010 à garantir dans le temps ses besoins de liquidité. Pour ce faire, alors que les marchés interbancaires n'ont toujours pas retrouvé leurs niveaux de normalité d'avant la crise financière de 2008, elle a veillé à accroître le volume des dépôts émanant tant des particuliers que des entreprises. Pour ce faire, elle a du faire face à des exigences de la clientèle de plus en plus sévères caractérisées par des conditions de rémunérations en hausse d'une part, et, par la quête de rendre les dépôts de plus en plus « liquides ». Ces deux facteurs ont exercé une influence non négligeable sur le compte économique de par une contraction des revenus d'intérêts, sur la sensitivity ainsi que sur les ratios de liquidité.



Tel qu'il ressort du graphique ci-dessus, il ressort que le RETAIL a constitué en 2010 tout comme en 2009 la principale source de financement de la BMPB avec une part de 41 % suivie du CORPORATE avec 33 % et des BANQUES avec 24 %.

La récolte émanant du segment des particuliers a enregistré une croissance de 9,5 % à € 515,4 millions. Sur le plan des produits, comme déjà évoqué plus haut, un glissement s'est opéré vers des types de dépôts davantage rémunérateurs dans le chef des déposants.

La récolte émanant du segment des entreprises s'est élevée à € 418,7 millions affichant une augmentation de l'ordre de 8,9 %. Sur le terrain des produits, les dépôts à terme ont vu leur part se réduire de pas moins de 18,9 % au profit des dépôts à vue. Les premiers se sont établis ainsi au 31/12/2010 à € 264,9 millions (63,2 %) et les seconds à € 152,0 millions (36,8 %).

La récolte émanant du secteur bancaire a vu son encours croître de 20,9 % à € 307,5 millions suite principalement à un recours accru au financement auprès des diverses entités du Groupe BMPS en hausse de € 33,3 millions à € 187,6 millions.

Par ailleurs, en ce qui concerne le CBFA Stress Test Ratio, tant la limite des 100 % fixée par la CBFA que les limites internes de respectivement 80 et 90% sont respectées.

31/12/2010		Pondérations pour le ratio à < 1 semaine	Pondérations pour le ratio à cumul <1 mois
Flux entrant pondérés		138.200.389,90 €	246.797.356,80 €
Flux sortant pondérés	-	616.900.728,45 €	776.873.574,83 €
Flux pondérés nets	-	478.700.338,55 €	530.076.218,03 €
Gap Ratio		446,38%	314,78%
Liquidité disponibles		659.274.659,52 €	
CBFA Stress Test Ratio		72,61%	80,40%
Inférieur à 100%		Résistance suffisante aux hypothèses de stress	Résistance suffisante aux hypothèses de stress
Inférieur à notre limite interne		Limite interne respectée 80%	Limite interne respectée 90%

Source : **Circulaire CBFA** 2009 – 18 du 8 mai 2009

Evolution de certaines composantes du hors bilan

Crédits d'aval

Les crédits consentis dans le cadre de l'émission de garanties bancaires ont enregistré en 2010 une baisse de 17,4 % pour s'élever à € 81,2 millions contre € 98,3 millions fin 2009. La variation annuelle ne concerne toutefois que 2 contreparties pour respectivement € 12,7 et € 6,1 millions contribuant ainsi à ramener la concentration de risque sur ce segment de crédits à 69 % contre 77 % douze mois plus tôt

Crédits documentaires

Dans le cadre d'une diversification de ses relations entretenues avec le monde des entreprises et au-delà de ses revenus, la BMPB continue à chercher à promouvoir l'activité en crédits documentaires. Malgré la reprise du commerce mondial en 2010, l'exposition en crédits documentaires est restée proche de son niveau du 31 décembre 2009 à savoir à € 7,2 millions contre € 6,6 millions.

Opérations sur devises

Le recours par la clientèle aux opérations de change à terme pour se prémunir contre la volatilité des cours a porté sur un montant de € 24,9 millions en hausse de 23,2 %.

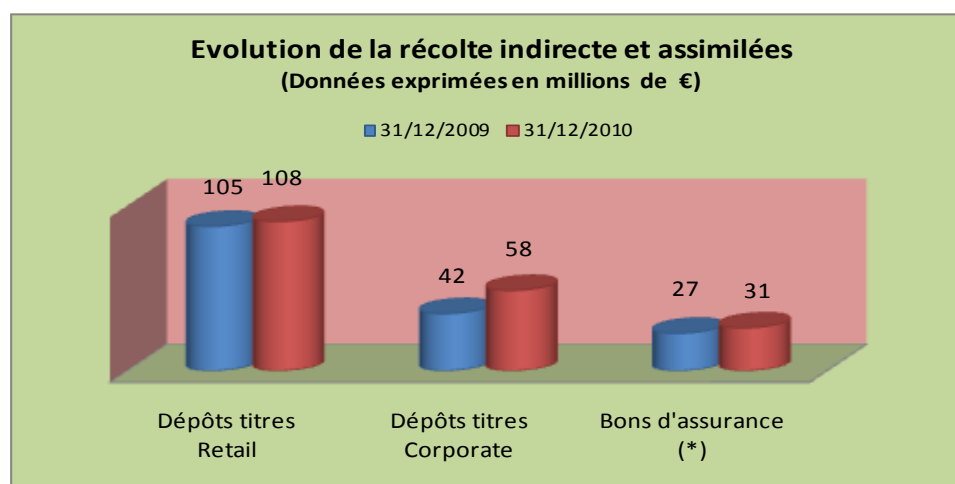
Opérations sur taux d'intérêt

La BMPB n'est présente que sur les swaps de taux d'intérêts. Ainsi, elle n'y recourt qu'à des fins de couverture d'une partie de son portefeuille crédits à taux fixe et à long terme constitué essentiellement de prêts hypothécaires et de crédits d'investissement. Suite au développement de ce segment d'actifs en 2010, il en est découlé une augmentation du volume d'AMORTIZING I.R.S. de l'ordre de € 17,0 millions à € 171,4 millions. De la sorte, en se protégeant contre toute variation à la hausse des taux longs, la BMPB garantit sa marge d'intérêts sur ce type de emplois.

Dépôts titres de tiers

Les fonds sous administration en titres s'élevèrent au 31 décembre 2010 à € 166,7 millions affichant une croissance de 13,8 % par rapport à la situation qui prévalait à la clôture de l'exercice précédent, soit € 146,5 millions. La variation annuelle de € 20,2 millions se situe pour € 16,8 millions au niveau du Département CORPORATE (+ 40,4 %) et pour € 3,4 millions au niveau du Département RETAIL (+ 3,3 %).

Quant à la commercialisation de bons d'assurance pour compte de tiers, elle a porté sur un volume, au net des échéances et des remboursements anticipés, de € 3,9 millions.



(*) Pour compte de tiers.

Données relatives aux Fonds propres

Avant affectation du résultat de l'exercice 2010, soit € 3,3 millions, le niveau des Fonds propres utiles s'établit à quelque € 101,3 millions se ventilant comme suit :

✚ Fonds propres sensu stricto	:	€ 82,6 millions
✚ Fonds propres complémentaires	:	€ 18,7 millions

Tel qu'il ressort du reporting I.C.A.A.P. (Internal Capital Adequacy Assessment Process), le niveau encouru pour la couverture des différents risques laisse apparaître une marge disponible de € 15,9 millions contre € 20 millions un an plus tôt. Suite essentiellement au développement de la dynamique commerciale, les besoins en capital ont augmenté sur douze mois de € 5,7 millions à € 85,4 millions. De fait, l'absorption complémentaire de fonds propres destinés à la couverture des risques de crédits s'est établie au 31/12/2010 à € 4,4 millions. Par ailleurs, les couvertures des risques de liquidité et de taux d'intérêts dans le BANKING BOOK ont nécessité des besoins supplémentaires de respectivement € 0,7 et € 0,5 million.

		31/12/2010	montants en k€	
Catégorie de risque			Exigence en Fonds propres (Pilier 1)	Exigence en Fonds propres (Pilier 2)
Risques couverts par le pilier 1	Risque crédit		78.981	78.981
	Risque opérationnel		3.129	361
	Risque marché		0	300
	Total risques du Pilier 1		82.111	79.643
Risques liés au Pilier 1 mais non couverts dans le pilier 1	Risque de concentration (pour tous les risques)			
	Risque résiduel issu de l'utilisation des techniques d'atténuation des risques			
	Risque intra-day			
	Risque lié à la titrisation			
	Risque de liquidité			1.094
	Risque de taux d'intérêt dans le banking book			4.693
	Risque de settlement			
	Pension du personnel			
	Risque d'assurance			
	Risque de réputation			
Autres risques couverts par le Pilier 2	Business Risk			Inclus dans le risque opérationnel
	Strategic Risk			
	Capital Risk			
	Model Risk			
	Country			
	Compliance			
	Total risques du pilier 2			5.787
	Total besoins en capital		82.111	85.430
	Total des Fonds propres disponibles			101.320
	EXCEDENTS EN FONDS PROPRES		19.210	15.890

Le ratio de solvabilité s'est situé au 31 décembre 2010 à 9,5 % contre 10,0 % à la même date de l'exercice 2009. Quant au TIER I RATIO, il s'élève quant à lui à 7,7 %. L'absence de versement de dividende permet à la BMPB de renforcer le niveau de ses Fonds propres afin de satisfaire aux exigences futures liées à l'entrée en vigueur des nouvelles règles prudentielles préconisées par Bâle III.

Données économiques

Malgré un environnement difficile, la BANCA MONTE PASCHI BELGIO S.A. a clôturé l'année 2010 par un bénéfice net comptable de € 3,3 millions contre € 2,0 millions un an plus tôt. Le résultat de l'exercice a été notablement influencé par une amélioration de la situation sur le terrain des risques de perte sur le portefeuille crédits laquelle s'est traduite par des dotations nettes en recul d'une année à l'autre de pas moins de € 3,8 millions à € 1,4 million. Cette évolution favorable a permis de compenser la diminution de 10,3 % des revenus d'exploitation (- € 2,3 millions) laquelle repose principalement sur l'érosion significative de la marge d'intérêts. Quant aux dépenses de fonctionnement, elles sont restées globalement sous contrôle affichant une croissance limitée à 1,6 % (+ € 0,2 million).

Un examen plus approfondi des différentes composantes du compte économique de la période sous revue permet de mettre en exergue les points suivants.

1. Les revenus dégagés dans le cadre de l'intermédiation des capitaux se sont réduits d'une année à l'autre de 16,4 % pour s'établir au 31/12/2010 à € 13,7 millions. L'érosion des recettes d'intérêts de € 2,7 millions s'explique par la contraction de la marge de transformation de quelque 23 points de base à 108 points de base attribuable à une baisse plus sensible de la rentabilité des actifs que de celle du coût des passifs. De fait, de l'examen de la gestion des activités libellées en EURO (95 % du total des capitaux moyens brassés), on peut constater l'évolution suivante :

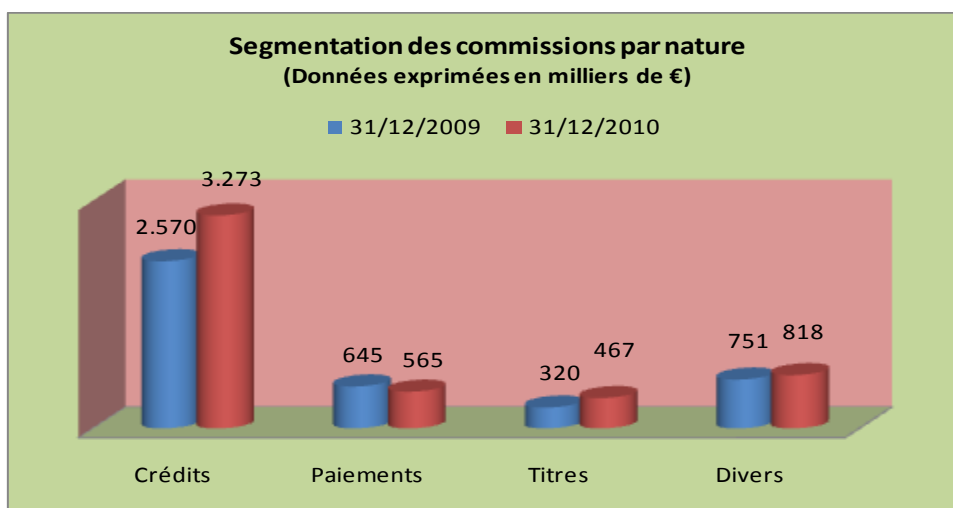
	<u>En 2010</u>	<u>En 2009</u>	<u>Variations</u>
Rendement moyen des emplois Inclus I.R.S. de couverture	2,23 %	2,82 %	- 0,59 %
Coût moyen des sources de financement Fourchette	1,11 % 1,12 %	1,48 % 1,34 %	- 0,37 % - 0,22 %

La divergence d'évolution des variations reprises ci-dessus s'explique comme suit :

- a. La récolte a vu son coût moyen continuer à se situer en 2010 au dessus des conditions interbancaires. Le contexte de méfiance entre les établissements de crédit à se prêter mutuellement de l'argent explique la nécessité pour le secteur bancaire de devoir sur-rémunérer les dépôts émanant tant de la clientèle RETAIL que CORPORATE.
- b. Les emplois n'ont pour leur part plus bénéficié en 2010 de la situation qui prévalait durant le 1^{er} semestre 2009 durant lequel la BMPB avait pu encore jouir de positions favorables détenues sur certaines classes d'actifs tels les titres et les crédits d'investissement à taux variable et de hors bilan tels les AMORTIZING I.R.S. (Branche receveuse de taux flottant) suite aux fortes tensions intervenues durant le 4^{ème} trimestre de 2008. Toutefois, le tassement du rendement moyen annuel a pu être contenu suite entre autres aux conditions plus strictes en matière de marges rémunérant le risque de contrepartie sur les nouveaux crédits alloués en 2010 davantage en phase avec la réalité des marchés.

A titre indicatif, la part des recettes d'intérêts sur la marge d'intermédiation de 2010 est de 68 % contre 73 % pour l'ensemble de 2009.

2. Au titre de revenus des participations financières, il a été reconnu le paiement par la société de services VISA BELGIUM un dividende de € 73 milliers pour l'exercice social 2009/2010.
3. Les revenus réalisés dégagés dans le cadre des activités en valeurs mobilières pour compte propre se sont élevés à € 553 milliers dont € 173 milliers dans le cadre des activités de trading. Quant aux mouvements opérés au niveau du portefeuille de placement, une partie des plus-values de réalisations de € 2,3 millions a contribué à l'amélioration qualitative du portefeuille en procédant à la vente de positions sensibles sur lesquelles des moins-values de l'ordre de € 1,9 million ont du être actées. Elle s'est ainsi défaite de la totalité de son exposition sur l'Irlande et de 40 % de celle sur le CLO TARA HILL moyennant l'enregistrement d'une perte de respectivement € 0,9 et € 0,7 million.
4. Les revenus du change sont intervenus dans le résultat de 2010 pour un montant de € 467 milliers soit à un niveau supérieur de 30,1 % à celui dégagé l'an dernier à pareille époque à savoir € 359 milliers. Les opérations réalisées pour le compte de la clientèle y ont contribué à hauteur de € 405 milliers contre € 62 milliers pour compte propre.
5. Les revenus récurrents des commissions ont concouru au compte économique de la période à hauteur de € 5,1 millions contre € 4,0 millions douze mois plus tôt (+ 28,4 %).



- a. Les agios perçus dans le cadre d'opérations de crédits se sont affichés en hausse d'une année à l'autre de 27,3 % pour s'établir à € 3,3 millions. Cette évolution favorable est attribuable principalement à une augmentation des commissions recueillies dans le cadre d'opérations consortiales et, dans une moindre mesure, des frais de tenue de comptes.
 - b. Les agios perçus dans le cadre d'opérations de paiements ont affiché un tassement notable de l'ordre de 12,4 % à € 565 milliers. L'origine de la présente évolution se situe au niveau des revenus liés aux transferts en recul annuel de 12,5 % à € 442 milliers et à l'activité en crédits documentaires en baisse 29,8 % à € 74 milliers.
 - c. Les revenus dégagés dans le cadre des activités en valeurs mobilières réalisées pour le compte de la clientèle en ce y compris les droits de garde ont vu leur contribution globale au compte économique croître d'une année à l'autre de quelque 46,0 % pour s'établir à € 467 milliers. Du fait d'un contexte boursier et obligataire plus favorable, l'activité d'intermédiation s'est redressée en terme annuel de 18,7 % à € 285 milliers.
 - d. Les revenus nets autres que ceux repris au niveau des points précédents se sont élevés à € 818 milliers contre € 751 milliers un an plus tôt. La variation annuelle s'explique en partie par l'augmentation des courtages perçus dans le cadre de la commercialisation des produits d'assurances lesquels se sont élevés pour l'exercice écoulé à € 446 milliers contre € 408 milliers précédemment.
6. Les dépenses de fonctionnement se sont établies à € 14,6 millions affichant une hausse annuelle limitée à 1,6 %. Par contre, elles ont absorbé 71,8 % des revenus contre 63,4 % en 2009 imputable principalement à la contraction de la marge d'intermédiation (Voir : Supra). Les frais de personnel qui correspondent à un montant de € 9,6 millions (- 2,8 %) ont une part dans l'ensemble des coûts de 65,9 % (- 3,0 %).

Quant aux autres frais d'exploitation en ce y compris les impôts et taxes, ils ont enregistré, quant à eux, une croissance de 11,4 % pour s'établir au terme de l'exercice à € 5,0 millions. La variation annuelle de € 0,5 million concerne surtout la dotation au Fond de protection des dépôts qui a été portée d'un exercice à l'autre de € 0,2 million à € 0,6 million.

7. La charge en amortissements s'est élevée à € 1,3 million contre € 1,0 million. La croissance annuelle de 20,1 % se rapporte pour l'essentiel aux investissements réalisés en 2009 et 2010 en matière de rénovation du siège central.

8. Sur le terrain des risques de crédits, la BMPB a acté des réductions de valeurs sur son portefeuille de créances pour un montant net de € 3,3 millions contre € 2,6 millions un an plus tôt. L'essentiel de la charge imputable à 2010, soit € 2,1 millions, se rapporte à des ajustements de provisions ou réductions de valeur sur des positions existantes à la clôture de l'exercice 2009 à savoir principalement les expositions détenues sur les banques islandaises (+ € 1,1 million) et sur la société en faillite G.C. PAPER S.A. (+ € 0,8 million). Sinon, concernant les nouveaux risques survenus en 2010, la dotation globale de € 0,8 million se concentre surtout sur deux entreprises, l'une en réorganisation judiciaire (€ 0,5 million) et l'autre en dépôt de bilan (€ 0,2 million). Par ailleurs, dans le cadre de la couverture de risques commerciaux non individuellement évalués, la BMPB a acté dans ses comptes un montant de € 0,4 million.

9. En ce qui concerne les provisions constituées sur le portefeuille titres de propriété, il y a lieu de relever ce qui suit :

a. Sur le terrain des composantes du portefeuille en structurés devant faire l'objet d'une réévaluation à la valeur de marché conformément à nos règles d'évaluation, il a été procédé à :

- une dotation de € 1,6 million sur une nouvelle position sujette à la règle d'évaluation interne (E.F.G. HELLAS PLC)
- des reprises de réductions de valeurs excédentaires pour un montant de € 0,8 million dont € 0,3 million suite la réalisation d'une position.

b. Sur le terrain des autres composantes du portefeuille titres de placement, la BMPB a procédé à une reprise d'un montant de € 2,7 millions de la provision générale pour risques résultant de positions en valeurs mobilières pour en ramener le niveau au 31 décembre 2010 à € 1,6 million. Ce fonds est destiné à faire face à la couverture d'éventuelles dépréciations durables susceptibles de matérialiser dans le futur.

Justification du solde de la provision générale titres

Encours au 31/12/2009	:	+ € 4,266 M	dont \$ 0,600 M → € 0,416 M
Réduction de valeur titres islandais:		- € 1,098 M	dont \$ 0,600 M → € 0,478 M
Réduction de valeur EFG. HELLAS PLC:		- € 1,554 M	
Variation de change, ...	:	+ € 0,018 M	dont € 0,062 M → Variation de change
Encours au 31/12/2010	:	+ € 1,632 M	

10. Sur le plan des provisions pour risques et charges, la BMPB a procédé à la reprise d'un montant de € 300 milliers suite au dénouement d'un litige concernant un client CORPORATE de la banque.

11. Compte tenu des importantes latences fiscales disponibles, la BMPB n'a à supporter aucun impôt sur le résultat. De fait, le montant estimé des pertes fiscales récupérables et opposables s'établit au 31 décembre 2010 à quelque € 60,5 millions.

PERSPECTIVES 2011

Durant l'année 2011, les principales économies avancées de la planète devront faire face à une série de défis à priori contradictoires. Ainsi, les banques centrales, conscientes des risques potentiels de résurgence de l'inflation, envisagent une réduction progressive de la masse monétaire et invitent les principales économies qui se sont particulièrement endettées à concevoir une sortie de crise et à mettre sur pieds des programmes de résorption « rapide » de leur déficit public respectif sous peine d'hypothéquer leur avenir suite notamment aux coûts inhérents au vieillissement de la population. Concilier les points de vue des impératifs budgétaires à assainir, des préoccupations des banques centrales des risques de voir resurgir à « court » terme l'inflation ainsi que de la recherche d'un redressement de la conjoncture internationale par une relance de la consommation privée et des investissements des entreprises constitue un réel défi difficile à priori à relever. Par ailleurs, le niveau élevé du chômage et les craintes géopolitiques ne constituent pas un vecteur de restauration de la confiance des consommateurs. Aussi, les perspectives de revoir plonger à nouveau l'économie mondiale ne relèvent plus de l'impossible.

C'est dans un tel climat d'incertitude que la BANCA MONTE PASCHI BELGIO S.A. se devra d'évoluer et de croître en 2011. Aussi, conformément aux orientations reprises au niveau de son Budget, notre structure veillera à poursuivre les efforts déjà entrepris en vue d'accroître sa présence au niveau de ses métiers de niche que sont les relations entretenues avec le monde des particuliers et des entreprises. Sur le terrain économique, la BMPB focalisera son attention sur l'optimisation des marges sur crédits en les rendant davantage encore en adéquation avec les niveaux de risques supportés, sur la maîtrise des coûts tant de la récolte que des dépenses de fonctionnement et le développement des revenus collatéraux. Sur le plan des risques, elle veillera à continuer à améliorer ses différents ratios parmi lesquels il y a lieu de relever tout spécialement ceux relatifs à la liquidité (Bâle III), aux risques de pertes sur crédits ainsi qu'à la concentration des remplois et des récoltes. Parallèlement, une attention sera également portée à la réduction graduelle des besoins en capital ICAAP destinés à la couverture des risques de taux d'intérêts du BANKING BOOK.

Par ailleurs, afin d'accompagner sa croissance commerciale, la BANCA MONTE PASCHI BELGIO S.A. a lancé officiellement le processus de renouvellement intégral de son outil informatique dont la mise en exploitation a été programmée pour le 1^{er} janvier 2013.

Ainsi, malgré une conjoncture économique difficile escomptée pour l'ensemble de 2011, la BANCA MONTE PASCHI BELGIO S.A., avec la contribution active de son management et de l'ensemble de son personnel, dispose néanmoins des atouts et des moyens pour atteindre les objectifs ambitieux qui ont été assignés par son actionnaire de référence tant sur le plan patrimonial qu'économique pour pouvoir entrevoir avec sérénité son avenir. Ainsi, 2011 devrait se clôturer, sauf accidents toujours possibles car inhérents à l'activité de dispensateurs de crédits, par un bénéfice opérationnel de € 6,6 millions et un bénéfice net comptable de € 2,7 millions

DIVERS

Utilisation des instruments financiers par la société

La politique de la Banque en matière de gestion des risques associés aux instruments financiers est gérée par le Comité ALM qui, lors de ses réunions, examine les points suivants :

- ▶ la situation des actifs et des passifs de la Banque
- ▶ la situation de « mismatching » y relative
- ▶ la situation de trésorerie
- ▶ les composantes à taux fixe
- ▶ l'évolution du risque de taux d'intérêt
- ▶ l'examen de toutes les problématiques opérationnelles et des marchés

Le Comité ALM fournit une importante contribution en matière d'orientation de gestion et de contrôle des risques de marché. De même, il assure le suivi des décisions et le respect des limites qui ont été arrêtées par le Conseil d'Administration.

Actuellement, les activités développées par la Banque en matière d'instruments dérivés sont particulièrement limitées. Il s'agit principalement d'opérations de swaps de taux d'intérêt qui consistent à couvrir des crédits à taux fixe et à long terme consentis à la clientèle .

Les activités de Front-office sont encadrées par un système de limites relatives aux différents types de risques inhérents à l'activité bancaire. Ces limites portent à la fois sur le type d'opération (produit de taux, de devises,...) et sur le type de produit (I.R.S., contrats de change à terme, ...). Il est à relever que, dans le cadre de la couverture du risque d'intérêts sur le produit « prêt hypothécaire », la BMPB recourt aux amortizing swaps. Des contrôles réguliers sont effectués par le Back-office quant au respect de ces limites. De plus, ces limites font également l'objet d'un contrôle par l'Audit Interne avec reporting au Comité d'Audit.

Données sur les événements importants survenus après la clôture de l'exercice

Aucun événement pouvant avoir une influence importante sur les comptes annuels n'est survenu après la clôture de l'exercice.

Indications sur les circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société

La croissance et la rentabilité de la banque sont influencées par :

- les recherches constantes de synergies et de rationalisation avec les différentes entités du Groupe BMPS ;
- les efforts permanents pour accroître le fonds de commerce en fonction des opportunités ;
- l'évolution des capitaux gérés et des marchés ;
- les investissements consentis en vue de doter la banque d'une technologie de pointe ;
- l'environnement macro-économique.

Recherche et développement

Au cours de l'exercice 2010, aucune activité n'a été exercée en matière de recherche et de développement.

Succursale

Le Conseil confirme que la banque ne dispose pas de succursale.

Comité d'audit dans les entreprises financières

La banque rencontre les prescrits précisés au niveau de la loi du 17 décembre 2008 applicable depuis le 9 janvier 2009 à savoir l'existence en son sein de son organe de gestion d'un comité d'audit composé d'administrateurs non exécutifs dont un des membres est indépendant et dispose de compétences spécifiques en matière de comptabilité et d'audit.

Le Conseil d'Administration confirme ainsi que Monsieur BIGAZZI dispose des compétences requises.

Les risques principaux auxquels la banque est exposée

De par ses activités, la Banca Monte Paschi Belgio est exposée à un certain nombres de risques, et principalement :

- les risques de marché, essentiellement liés aux activités d'investissement dans les portefeuilles titres (obligations) et à l'activité de transformation de taux d'intérêt (ALM) ;
- le risque de liquidité, résultant des différences d'échéances entre les récoltes et leurs emplois ;
- le risque de contrepartie lié à l'activité de crédit ;
- le risque opérationnel.

Politique de rémunération

Conformément à la recommandation de la CBFA, la banque a introduit auprès de cette institution sa politique de rémunération.

Celle-ci fait partie intégrante du mémorandum de bonne gouvernance et a été déterminée par le Comité de Direction en concertation avec le Conseil d'Administration.

Cette politique de rémunération favorise la gestion saine et efficace des risques.

Les membres du personnel et du Comité de Direction n'ont en aucun cas un droit acquis à une rémunération variable.

Règles d'évaluation concernant les principaux postes du bilan

Au 31/12/2010

Introduction

Les règles d'évaluation sont fixées par le Conseil d'Administration dans le respect de ce qui est prescrit par l'Arrêté Royal du 23.9.1992 relatif aux comptes annuels des établissements de crédit.

Conversion des opérations en devise

- Les éléments monétaires de l'actif et du passif de même que les contrats à terme en devises, sont convertis en Euro par application du cours moyen achat-vente au comptant à la date de clôture des comptes. Les différences de change négatives et positives sont imputées au compte de résultats à l'exception de celles qui concernent le financement des participations en devises qui sont maintenues dans les comptes de régularisation.
- Les éléments non monétaires sont évalués en Euro sur la base du cours de change en vigueur à la date d'acquisition ou à la date du paiement.
- La conversion en Euro des résultats exprimés en devises (produits et charges) est effectuée sur base du cours de change au comptant relevé au moment de leur définition en tant que produits ou charges.

Règles d'évaluations relatives aux principaux postes du bilan et du compte de résultats

Créances

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont reprises au bilan pour le montant des fonds mis à la disposition des débiteurs après déduction faite des éventuels remboursements et des réductions de valeur effectuées comme indiqué ci-dessous.

Lorsque le montant mis à disposition du débiteur diffère du montant nominal de la créance, l'écart est traité prorata temporis comme produit ou charge d'intérêt.

Chaque dossier crédit est évalué avec la prudence de rigueur en tenant en considération la situation du débiteur et la valeur des garanties réelles et personnelles reçues.

Les créances qui revêtent un caractère irrécupérable ou de contentieux, sont transférées dans une rubrique spécifique du schéma A (Poste 150 : créances non recouvrables ou douteuses).

Si la créance est présumée définitivement irrécupérable, une réduction de valeur intégrale est opérée. Par contre, s'il existe une chance de récupération partielle, des réductions de valeur à concurrence de la partie de la créance estimée comme perdue sont actées.

Lorsque le Conseil d'Administration juge que pour une créance il n'existe aucune possibilité de récupération, principalement suite à une attestation faite par le curateur, on procède à l'amortissement intégral de l'opération.

Les intérêts dont l'encaissement est incertain, ainsi que les intérêts irrécouvrables, ne sont pas actés en résultats.

Pour la couverture des risques liés à des pays en retard de remboursement de leurs dettes, les règles prévues par la Commission bancaire et financière et des assurances sont d'application.

Portefeuille de valeurs mobilières

Les titres qui ne constituent pas des immobilisations financières sont évalués sur la base de la distinction selon qu'ils appartiennent au portefeuille commercial (Trading) ou au portefeuille de placement/investissement (Hedging) en conformité avec l'article 35 ter des comptes annuels.

Portefeuille commercial

Par titres appartenant au portefeuille commercial, il faut entendre les titres à revenu fixe et à revenu variable acquis dans le cadre d'une émission en vue de leur placement auprès de tiers ainsi que les titres autrement acquis en vue de leur revente sur la base de considérations de rendement à court terme qui n'excède normalement pas une période de six mois et qui, dans le cadre de titres à durée déterminée, couvre une période plus courte que la durée résiduelle des titres en cause. Tout transfert en investissement doit être opéré au prix de bourse du jour du transfert. Ce dernier est automatique lorsque la période de détention dans le portefeuille commercial est supérieure à six mois.

Règles d'évaluation du portefeuille commercial

Les titres appartenant au portefeuille commercial ainsi que les titres faisant l'objet d'achats au comptant en voie de liquidation conclus dans le cadre du portefeuille commercial sont évalués à leur valeur du marché à la fin de chaque mois pour peu qu'il existe un marché liquide. Dans le cas contraire, ils seront évalués à leur valeur d'acquisition ou à leur valeur de marché à la date de clôture des comptes si cette dernière est inférieure.

Sans préjudice de l'imputation des intérêts courus afférents à la période écoulée injectés sur base du taux nominal, les différences d'évaluation constatées mensuellement sont imputées au compte de résultats comme éléments constitutifs du poste VI.A. « Bénéfice (Perte) provenant d'opérations financières du change et du négoce de titres et autres instruments financiers » (Art. 35 ter 2).

Portefeuille de placement / investissement

Par titres appartenant au portefeuille de placement, il faut entendre les titres qui n'appartiennent pas au portefeuille commercial et ne constituent pas des immobilisations financières. Les titres acquis dans le cadre d'Asset Swap et Floating Rate Note appartiennent également au portefeuille de placement.

Règles d'évaluation du portefeuille de placement / investissement

Les titres à revenu variable appartenant au portefeuille de placement sont évalués à leur valeur d'acquisition ou à leur valeur de réalisation à la date de clôture des comptes, si cette dernière est inférieure (Art. 35 ter 3). Actuellement, les plus ou moins values de remboursement sont étalées sur la durée résiduelle des titres de la même manière que les titres à revenu fixe.

Les titres à revenu fixe appartenant au portefeuille de placement sont évalués sur la base de leur rendement actuariel calculé à l'achat en tenant compte de leur valeur de remboursement à l'échéance; la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement est prise en résultat prorata temporis sur la durée restant à courir des titres comme élément constitutif des intérêts produits par ces titres. La prise en résultat de cette différence est effectuée sur une base actualisée, compte tenu du taux de rendement réel à l'achat. Ces titres sont portés au bilan à leur valeur d'acquisition majorée ou réduite de la quotité (mensuelle) prise en résultats de ladite différence (Art. 35 ter 4).

Bien qu'appartenant au portefeuille de placement, certains titres structurés (*) feront l'objet d'une réévaluation conformément à l'Article 35 Ter § 6 de l'Arrêté royal du 23 septembre 1992 relatif aux comptes annuels des établissements de crédit pour peu que les conditions telles que définies ci-dessous soient rencontrées.

« Par **moins-value ou dépréciation durables**, il faut entendre celles qui subsisteraient au delà d'une période de 12 mois à dater de leurs survenances et qui représenteraient au moment de la clôture mensuelle des comptes soit, une décote de plus de 10 % par rapport au prix d'acquisition, soit une latence négative supérieure à € 175.000.- ».

Par application dudit alinéa, chacun des titres structurés dont la latence négative qui équivaldrait soit à plus de 10 % du prix d'achat soit à un montant supérieur à € 175.000.- et qui se maintiendrait au delà d'une période de 12 mois fera l'objet d'une réduction de valeur laquelle sera actée au niveau de la rubrique 517.21 du schéma A. En cas d'une ultérieure amélioration ou de détérioration de la valeur d'inventaire des titres concernés par l'application de la présente règle, le niveau de la réduction de valeur sera adapté.

Par ailleurs, il va de soi qu'en cas de moins-value sur ces titres qui surviendrait suite à une évolution défavorable du risque de crédit, une réduction de valeur ad hoc sera également appliquée pour tenir compte dudit risque de crédit.

De plus, pour les positions qui, bien qu'individuellement n'atteindraient aucune des deux limites précitées, totaliseraient néanmoins globalement une latence négative supérieure à € 500.000.-, une réduction de valeur sera constituée pour la quotité excédant ledit montant.

En ce qui concerne les revenus d'intérêts perçus, ils sont actés en compte économique durant l'année où ils sont constatés.

(*) Sont tout spécialement visés les positions dont le rendement ne peut que se contracter voire devenir nul d'ici l'échéance du papier et ce quelque soit l'évolution de la courbe des taux. Sont donc exclus notamment les titres dont la rémunération est liée à un pourcentage du CMS 10 ans.

Portefeuille de placement acquis dans une optique de rentabilité à moyen terme

Dans le cadre d'une gestion prudentielle du risque de taux d'intérêts, un portefeuille de placement constitué de titres acquis dans une optique de rentabilité à moyen terme a été constitué.

Outre l'application des règles d'évaluation propres au portefeuille d'investissement (cfr. Point B ci-dessus), les éventuelles moins-values latentes résultant de son évaluation au prix du marché seront actées et logées dans une provision spécifique intitulée :
« Provision pour risques provenant de positions en valeurs mobilières ».

Tout comme pour les titres acquis dans le cadre du portefeuille commercial, c'est la destination prise à l'occasion de l'acquisition qui servira de base à l'application de la méthode de réévaluation appropriée.

Titres de placement constituant un support de liquidité

Les titres qui, bien qu'appartenant au portefeuille de placement, constituent un support de liquidité sont évalués à leur valeur de marché si celle-ci est inférieure à la valeur obtenue par application des paragraphes précédents. Tout comme pour les titres acquis dans le cadre du portefeuille commercial, c'est la destination prise à l'occasion de l'acquisition qui servira de base à l'application de la méthode de réévaluation appropriée.

Opérations d'arbitrage sur le portefeuille titres de placement/investissement

Par opération d'arbitrage, on entend toute opération combinée d'achat et de vente de titres de placement à revenu fixe réalisée au cours d'une période relativement courte et qui conduit à une amélioration réelle du rendement des titres de placement à revenu fixe.

Méthode d'évaluation

Les plus et moins-values résultant de la vente de titres de placement à revenu fixe dans le cadre d'opérations d'arbitrage sont prises en résultats de manière étalée avec les revenus futurs des titres acquis dans le cadre de l'arbitrage.

Dans ce cas, les plus ou moins-values font l'objet d'une écriture d'extourne en résultats, et sont, dans l'attente de leur imputation, ajoutées aux comptes où sont enregistrés les titres achetés.

Les plus et moins-values concernées sont, sur la base d'un rendement annuel réel constant, imputées aux produits d'intérêts de titres à revenu fixe, sur la période qui s'étend jusqu'à l'échéance la plus proche des titres vendus ou achetés. En cas de vente ultérieure des titres achetés, le montant résiduel du compte rectificatif sera pour sa totalité enregistré dans les résultats de l'exercice au cours duquel cette vente a eu lieu, à moins que celle-ci s'inscrive dans le cadre d'un nouvel arbitrage (Art. 35 ter 5).

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont enregistrées et maintenues à leur valeur d'acquisition. En cas de moins-value et dépréciation durables, des réductions de valeurs sont constituées.

Les réductions de valeurs font l'objet de reprise lorsque celles-ci deviennent excédentaires.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles dont l'utilisation est limitée dans le temps font l'objet d'amortissements calculés selon un plan établi conformément aux règles arrêtées par l'Organe d'Administration de l'établissement de crédit (art. 15).

Pour les investissements antérieurs au 1^{er} janvier 2005, les amortissements sont effectués sur base des pourcentages suivants :

- Bâtiments	• Bâtiment principal (Joseph II) :	3 % dégressif
	• Ilot central :	3 % linéaire
	• Plus-value de réévaluation :	4 % linéaire
- Ascenseurs :		5 % linéaire
- Agencements des locaux, matériel et mobilier :		15 % linéaire
- Matériel et logiciel informatique, Matériel roulant :		25 % linéaire
- Petit matériel :		33 % linéaire
- Agencements des bâtiments pris en location :		33 % linéaire

Les frais d'établissement font l'objet d'amortissements appropriés, par tranches annuelles de 20 % au moins des sommes réellement dépensées.

Pour les investissements réalisés à partir du 1^{er} janvier 2005, les amortissements sont exprimés en annuités, à savoir :

- Bâtiments	33 ans
- Plus-value de réévaluation sur bâtiments :	25 ans
- Ascenseurs :	20 ans
- Agencements des locaux, matériel et mobilier :	7 ans
- Matériel et logiciel informatique, Matériel roulant :	4 ans
- Matériel micro-informatique :	3 ans
- Petit matériel :	3 ans
- Agencements des bâtiments pris en location :	9 ans
- Frais d'établissement :	5 ans
- Logiciel comptable :	10 ans

Remarques :

1. Les investissements sont comptabilisés au moment de leur achat à leur valeur d'acquisition augmentée de la TVA non récupérable.
2. A dater du 1.1.2003, les amortissements sur les nouveaux investissements ne peuvent désormais ne plus être admis à titre de charges professionnelles que suivant le principe du prorata temporis

Produits dérivés FRA - I.R.S

Conformément à l'Arrêté Royal du 23 septembre 1992 et dans le respect des directives de la Commission Bancaire et Financière, ces instruments sont répertoriés en trois catégories, à savoir :

- **opération de couverture affectée** qui ne requiert pas de réévaluation mark-to-market. Le résultat y afférent est réparti prorata temporis sur la durée de l'opération.
Il s'agit d'opérations à terme qui ont pour but de compenser ou de réduire le risque d'intérêts portant sur un actif, un passif, un droit, un engagement hors bilan ou un ensemble d'éléments de caractéristiques homogènes au regard de leur sensibilité aux variations de taux d'intérêts.
- **opération de trésorerie** qui requiert une réévaluation mark-to-market sauf si une dérogation à l'article 36 bis de l'Arrêté Royal du 23/09/1992 est accordée par la Commission Bancaire et Financière. Dans ce cas, le recours au prorata peut être appliqué.
Il s'agit d'opérations à terme qui ont été conclues dans le cadre de la gestion de trésorerie dont la durée n'excède pas la durée normale des opérations (normalement 12 et 60 mois).
- **opération de Trading** qui requiert une réévaluation à la valeur de marché. Les différences d'évaluation sont imputées au compte de résultats comme éléments constitutifs du poste VI. A. « Bénéfice (Perte) provenant d'opérations financières du change et du négoce de titres et autres instruments financiers ». Il s'agit d'opérations à terme qui ne remplissent pas ou plus les conditions pour être qualifiées comme opérations de couverture affectée.

Produits dérivés – vente d'options

Les options put ou call vendues par la banque dans le cadre de son activité de trading seront traitées comme suit :

Les commissions perçues lors de la conclusion des contrats ne sont actées en compte économique que lors de la venue à expiration desdites options. Dans l'attente, elles seront logées dans un compte transitoire. Par ailleurs, si à la date de clôture, il s'avèrerait que la réévaluation des sous-jacents présentait une latence négative, une provision par position serait constituée pour la partie des latences excédents le niveau de la prime encaissée. Quant aux éventuelles latences positives, elles ne seront pas injectées à titre prudentiel en compte économique.

Opérations de change à terme

En la matière, la Banque distingue les opérations de change à terme d'après leur destination à savoir celles de couvertures affectées (Hedging), de macro-hedging et de Trading. Seules les premières ne font pas l'objet d'une réévaluation mark-to-market conformément à l'article 36 des comptes annuels.

La réglementation de la Commission bancaire, financière et des assurances prévoit notamment que les montants à recevoir ou à payer en exécution d'opérations de change à terme qui sont accompagnées d'opérations de change au comptant de sens inverse et qui sont conclues en vue de couvrir la liquidation de créances et de dettes sont imputées prorata temporis sur la durée des opérations comme produits et charges assimilés aux produits et charges d'intérêts.

Dans le cas contraire, les opérations de change à terme sont évaluées au cours de change à terme correspondant au terme restant à courir de ces opérations. Le solde des différences positives et négatives qui en résultent est imputé au compte de résultats comme produit ou charge à prendre en compte pour déterminer le résultat en bénéfice ou en perte de l'activité de change.

Dotation annuelle au F.I.S.

Afin de faire face aux risques de crédit en général, la Banque prévoit, chaque année, une provision F.I.S. dont le montant est défini par le Conseil d'Administration lors de la séance sur l'approbation du budget.

En cours d'exercice et pour la dernière fois avant la préparation du bilan, le Conseil d'Administration évalue la situation des risques de crédit globalement en cours, en se réservant la faculté d'apporter des variations en augmentation ou en diminution du F.I.S.

La diminution éventuelle du F.I.S. devra être justifiée par un examen approfondi des risques de crédit en général, avec une attention particulière à ceux envers la clientèle, évaluant le niveau adéquat des couvertures des crédits en contentieux, pré-contentieux et « enlisés ».

Dettes envers les établissements de crédit et envers la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et envers la clientèle sont reprises au bilan pour le montant des fonds mis à disposition de la Banque, déduction faite des remboursements déjà effectués entre-temps.

Dettes représentées par un titre (bon de caisse)

Les dettes représentées par un titre à capitalisation obligatoire sont enregistrées pour le montant initial majoré des intérêts déjà capitalisés.

Provisions pour « risques et charges »

Les provisions nécessaires sont constituées sur la base d'appréciations prudentes. Les provisions pour charges fiscales couvrent les engagements dérivant du calcul des impôts dus sur les résultats de l'exercice en objet.

Des provisions adéquates sont constituées pour les litiges et contentieux juridiques en cours.

Fonds pour risques bancaires généraux

Le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité de Direction, fixe les modalités de dotation au Fonds de Prévoyance destiné à protéger la solvabilité de la Banque contre les risques latents inhérents à ses activités.

Ce fonds est éventuellement constitué, en sus des réductions de valeurs spécifiques aux risques identifiables, en fonction de la hauteur des créances sur la clientèle.

Lors de la matérialisation d'un important risque à caractère exceptionnel, le Comité de Direction propose éventuellement au Conseil d'Administration un prélèvement à opérer sur le Fonds de Prévoyance.

Délibérations du Conseil D'Administration relatives au Bilan *au 31.12.2010*

Le Conseil d'Administration en sa séance du 24 mars 2011 a approuvé à l'unanimité le projet de «brochure» de Bilan de la Banca Monte Paschi Belgio S.A. au 31.12.2010 à présenter à l'Assemblée Générale du 19.04.2011.

Le fascicule est composé :

- du Rapport du Conseil d'Administration ;
- du Bilan territorial au 31.12.2010, composé de la situation patrimoniale et du compte de résultat qui se clôture avec un bénéfice de Eur 3.328.862,35 ;
- du Rapport du Commissaire sur le Bilan territorial au 31.12.2010 ;
- de tableaux divers annexés au Bilan territorial au 31.12.2010 ;

Propositions du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale

CONVOCACTION D'ASSEMBLEE

Le Conseil d'Administration, en date du 24.03.2011, a délibéré la convocation de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires pour le 19.04.2011 à 11 h 00 dans les locaux du Siège Social, Rue Joseph II, 24 à Bruxelles, pour discuter et délibérer sur le suivant :

ORDRE DU JOUR

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire Réviseur sur les comptes annuels au 31.12.2010 ;**
- 2. Approbation de la situation patrimoniale et du compte de résultats et affectation du résultat de l'exercice 2010 ;**
- 3. Décharge au Conseil d'Administration et au Commissaire pour la gestion afférente à l'exercice 2010 ;**
- 4. Couverture assurance pour les Administrateurs – Responsabilité civile des dirigeants ;**
- 5. Divers.**

PROPOSITION DE DESTINATION DU RESULTAT D'EXERCICE

Le Conseil d'Administration dans sa séance du 27 janvier 2011 a délibéré de proposer à l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 avril 2011 la destination suivante du résultat du bilan territorial de l'exercice 2010 :

A. BENEFICE A AFFECTER **€ 5.347.764,11**

Soit :

1. Bénéfice de l'exercice à affecter	€ 3.328.862,35
2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent	€ 2.018.901,76

B. AFFECTATIONS AUX CAPITAUX PROPRES (-) **€ 3.166.443,12**

Soit :

1. A la réserve légale (5 % de A.1.)	€ 166.443,12
2. A la réserve disponible	€ 3.000.000,00

C. RESULTAT A REPORTER (-) **€ 2.181.320,99**

Soit :

1. A bénéfice à reporter	€ 2.181.320,99
--------------------------	----------------

D. BENEFICE A DISTRIBUER (-) ***Nihil***

Délibérations de l'Assemblée Générale du 19.04.2011

Ce 19 avril 2011, s'est réunie l'Assemblée Générale ordinaire de l'actionnaire de la Banca Monte Paschi Belgio S.A. en son siège social sis à Bruxelles – rue Joseph II n° 24.

La séance est ouverte à 11 h 00 sous la présidence de Monsieur Primo **BRIONI**, Président du Conseil d'Administration.

Outre le Président du Conseil d'Administration, sont présents à la réunion, les Administrateurs Messieurs Alain **COOLS** - Fabio **GIANNOTTI** - ainsi que Monsieur Stéphane **NOLF**, représentant le Commissaire, Olivier Macq, de la Société KPMG.

Est représenté à l'Assemblée, l'actionnaire repris ci-dessous :

BANCA MONTE DEI PASCHI DI SIENA SpA – Société Anonyme de droit italien ayant son siège social à Siena – Piazza Salimbeni, 3 – propriétaire de la totalité des actions – représentée par Monsieur Mauro **RUSCA**, faisant élection de domicile au siège de la Banca Monte Paschi Belgio S.A. précitée, agissant en vertu des pouvoirs lui conférés aux termes d'une procuration sous seing privé, laquelle demeurera ci-annexée ;

Le Président nomme en qualité de secrétaire, Monsieur Alain **COOLS** et désigne Monsieur Mauro **RUSCA** et Madame Lucia **TALLUTO** en qualité de Scrutateurs.

Les scrutateurs ayant vérifié le nom de l'actionnaire présent et les pouvoirs lui conféré, déclarent qu'est présent ou représenté l'actionnaire porteur de la totalité des actions, soit l'intégralité du Capital Social.

Le Président, après vérification de l'exactitude de ce qui a été examiné par les scrutateurs, déclare l'Assemblée valablement constituée et apte à délibérer sur les arguments suivants repris à l'ordre du jour :

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et Rapport du Commissaire sur les comptes annuels au 31.12.2010

Sur invitation du Président, M. Nolf, représentant le Commissaire, Monsieur Macq, fait part de la déclaration suivante :

« A L'ACTIONNAIRE DE LA BANCA MONTE PASCHI BELGIO S.A.

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels ainsi que les mentions complémentaires requises.

Attestation sans réserve des comptes annuels

Nous avons procédé à la révision des comptes annuels établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration de la société, pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2010, dont le total du bilan s'élève à milliers de EUR 1.374.539 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 3.329 milliers de EUR.

Opinion

A notre avis, les comptes annuels clos 31 décembre 2010 donnent une image fidèle du patrimoine de la situation financière et des résultats de la société, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Mentions complémentaires

L'établissement et le contenu du rapport de gestion, ainsi que le respect par la société du Code des sociétés et des statuts, relèvent de la responsabilité de l'organe de gestion.

Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport les mentions complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels :

- Le rapport de gestion traite des informations requises par la loi et concorde avec les comptes annuels. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée, ainsi que de sa situation, de son évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur son développement futur. Nous pouvons néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas d'incohérences manifestes avec les informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat.*
- Sans préjudice d'aspects formel d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.*
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés. L'affectation des résultats proposée à l'actionnaire unique est conforme aux dispositions légales et statutaires ».*

Ensuite, il est donné lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire qui n'appellent aucune observation de la part de l'Assemblée. Ceux-ci sont approuvés à l'unanimité.

2. Approbation de la situation patrimoniale et du compte de résultats et affectation du résultat de l'exercice 2010

Le bilan territorial ainsi que les comptes de profits et pertes y relatifs sont approuvés à l'unanimité.

Est également approuvée à l'unanimité la destination suivante du résultat de l'exercice social 2010 :

D. BENEFICE A AFFECTER	€ 5.347.764,11.-
------------------------	------------------

Soit :

- | | |
|---|------------------|
| 1. Bénéfice de l'exercice à affecter | € 3.328.862,35.- |
| 2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent | € 2.018.901,76.- |

C. AFFECTATIONS AUX CAPITAUX PROPRES (-)	€ 3.166.443,12.-
--	------------------

Soit :

- | | |
|--------------------------------------|------------------|
| 1. A la réserve légale (5 % de A.1.) | € 166.443,12.- |
| 2. A la réserve disponible | € 3.000.000,00.- |

B. RESULTAT A REPORTER (-)	€ 2.181.320,99.-
----------------------------	------------------

Soit

- | | |
|--------------------------|------------------|
| 1. A bénéfice à reporter | € 2.181.320,99.- |
|--------------------------|------------------|

A. BENEFICE A DISTRIBUER (-)	NIHIL
------------------------------	-------

3. Décharge au Conseil d'Administration et au Commissaire pour la gestion afférente à l'exercice 2010

L'Assemblée Générale, à l'unanimité, donne décharge au Conseil d'Administration pour la gestion de l'exercice 2010.

L'Assemblée Générale, à l'unanimité, donne au Commissaire, décharge de sa mission afférente à l'exercice 2010.

4. Couverture assurance pour les Administrateurs – Responsabilité civile des dirigeants

Le représentant de l'actionnaire propose et vote favorablement, le renvoi de ce point.

5. Divers

Néant.

@@@@@

Avant la clôture de la séance, le Président du Comité de Direction, Monsieur Fabio Giannotti fait remarquer que toute la documentation relative au bilan et au rapport du Conseil d'Administration a été remise suivant les termes de loi, au Conseil d'Entreprise qui après la réunion relative à l'examen de l'information annuelle a déclaré ce qui suit :

“Les représentants de la Direction et du Personnel se sont rencontrés en date du 18 avril 2011 afin d'examiner ensemble l'information annuelle de la Banque, à savoir l'information bilantaire et sociale.

Ils se sont particulièrement arrêtés sur les points suivants :

- ***l'évolution bilantaire ;***
- ***les résultats économiques de l'entreprise ;***
- ***l'évolution de la banque en 2011.***

La réunion s'est déroulée dans un climat cordial et les représentants du personnel ont reçu des réponses à toutes leurs demandes. »

Bilan comptable 2010

	Exercice	Exercice précédent
	(en euros)	
	2010	2009
1. BILAN APRES REPARTITION		
ACTIF		
I. Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux	925.758	633.092
II. Effets publics admissibles au refinancement auprès de la banque centrale		
III. Créances sur les établissements de crédit	89.847.263	63.179.633
A. A vue	56.682.716	14.902.640
B. Autres créances (à terme ou à préavis)	33.164.547	48.276.993
IV. Créances sur la clientèle	842.947.561	740.711.681
V. Obligations et autres titres à revenu fixe	423.214.962	418.061.611
A. Des émetteurs publics	109.848.944	114.135.116
B. D'autres émetteurs	313.366.018	303.926.495
VI. Actions, parts et autres titres à revenu variable		
VII. Immobilisations financières	4.339	8.294
A. Participations dans des entreprises liées		
B. Participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation		
C. Autres actions et parts constituant des immobilisations financières	4.339	8.294
D. Créances subordonnées sur des entreprises liées et sur d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation		
VIII. Frais d'établissement et immobilisations incorporelles	913.673	492.906
IX. Immobilisations corporelles	8.979.612	8.839.397
X. Actions propres		
XI. Autres actifs	148.423	94.657
XII. Comptes de régularisation	7.547.808	6.460.185
TOTAL DE L'ACTIF	1.374.529.399	1.238.481.456

	Exercice	Exercice précédent
	(en euros)	
	2010	2009
PASSIF		
I. Dettes envers les établissements de crédit	307.495.862	254.424.195
A. A vue	187.901.562	180.294.161
B. Dettes résultant de mobilisation par réescompte d'effets commerciaux		
C. Autres dettes à terme ou à préavis	119.594.300	73.948.034
II. Dettes envers la clientèle	933.847.599	845.541.002
A. Dépôts d'épargne	277.272.830	255.694.679
B. Autres dettes	656.574.769	589.846.323
1) à vue	272.273.545	188.720.882
2) à terme ou à préavis	384.301.224	406.125.441
3) résultant de mobilisation par réescompte d'effets commerciaux		
III. Dettes représentées par un titre	17.678.256	24.831.590
A. Bons et obligations en circulation	17.678.256	24.831.590
B. Autres		
IV. Autres dettes	2.072.388	2.301.075
V. Comptes de régularisation	7.034.792	5.559.386
VI. A. Provisions pour risques et charges	1.636.925	4.571.493
1. Pensions et obligations similaires		
2. Charges fiscales		
3. Autres risques et charges	1.636.925	4.571.493
B. Impôts différés		
VII. Fonds pour risques bancaires généraux	6.950.000	6.950.000
VIII. Dettes subordonnées	14.000.000	14.000.000
CAPITAUX PROPRES		
IX. Capital	50.887.649	50.887.649
A. Capital souscrit	50.887.649	50.887.649
B. Capital non appelé (-)		
X. Primes d'émission	10.141.851	10.141.851
XI. Plus-values de réévaluation	1.598.584	1.598.584
XII. Réserves	19.004.173	15.837.729
A. Réserve légale	3.259.515	3.093.071
B. Réserves indisponibles	744.658	744.658
1. pour actions propres		
2. autres	744.658	744.658
C. Réserves immunisées		
D. Réserves disponibles	15.000.000	12.000.000
XIII. Bénéfice reporté (Perte reportée (-))	2.181.320	2.018.902
TOTAL DU PASSIF	1.374.529.399	1.238.481.456

	Exercice	Exercice précédent
	(en euros)	
	2010	2009
POSTES HORS BILAN		
I. Passifs éventuels	91.899.100	107.406.353
A. Acceptations non négociées		
B. Cautions à caractère de substitut de crédit	0	7.760.999
C. Autres cautions	81.186.662	90.500.192
D. Crédits documentaires	7.212.438	6.645.162
E. Actifs grevés de sûretés réelles pour compte de tiers	3.500.000	2.500.000
II. Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit	209.329.457	241.786.062
A. Engagements fermes de mise à disposition de fonds	704.777	1.523.524
B. Engagements du fait d'achats au comptant de valeurs mobilières ou autres valeurs	0	8.560.000
C. Marge disponible sur lignes de crédit confirmées	208.624.680	231.702.538
D. Engagements de prise ferme et de placement de valeurs mobilières		
E. Engagements de rachat résultant de cessions-rétrocessions imparfaites		
III. Valeurs confiées à l'établissement de crédit	166.684.085	156.579.017
A. Valeurs détenues sous statut organisé de fiducie		
B. Dépôts à découvert et assimilés	166.684.085	156.579.017
IV. A libérer sur actions et parts de sociétés		

	Exercice	Exercice précédent
	(en euros)	
2BIS. COMPTE DE RESULTATS <i>(sous forme de compte)</i> CHARGES		
II. Intérêts et charges assimilées	18.994.146	21.131.102
V. Commissions versées	948.144	818.143
VI. Perte provenant d'opérations financières	0	0
A. Du change et du négoce de titres et autres instruments financiers		
B. De la réalisation de titres de placement	0	0
VII. Frais généraux administratifs	13.720.031	13.465.618
A. Rémunérations, charges sociales et pensions	9.735.302	9.888.257
B. Autres frais administratifs	3.984.729	3.577.361
VIII. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	1.281.349	1.066.600
IX. Réductions de valeur sur créances et provisions pour les postes 'I. Passifs éventuels' et 'II. Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit' du hors bilan	3.269.348	2.577.494
X. Réductions de valeur sur le portefeuille de placements en obligations, actions et autres titres à revenu fixe ou variable	1.571.000	0
XII. Provisions pour risques et charges autres que ceux visés par les postes 'I. Passifs éventuels' et 'II. Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit' du hors bilan	0	4.251.526
XIII. Dotation au fonds pour risques bancaires généraux		
XV. Autres charges d'exploitation	866.833	886.502
XVIII. Charges exceptionnelles	27.414	182.669
A. Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		
B. Réductions de valeur sur immobilisations financières	5.250	
C. Provisions pour risques et charges exceptionnels		
D. Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés	9.418	
E. Autres charges exceptionnelles	12.746	182.669
XIXbis. A. Transfert aux impôts différés		
XX. A. Impôts	32.434	
XXI. Bénéfice de l'exercice	3.328.863	2.042.745
XXII. Transfert aux réserves immunisées		
XXIII. Bénéfice de l'exercice à affecter	3.328.863	2.042.745

3. ANNEXE

I. ETAT DES CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (poste III de l'actif)

A. Pour le poste dans son ensemble :

1. - créances sur des entreprises liées
 - créances sur d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation
2. - créances subordonnées

exercice	exercice précédent
(en euros)	
23.548.193	31.162.165

B. Autres créances sur les établissements de crédit (à terme ou à préavis)

(poste III B. de l'actif)

1. Effets admissibles au refinancement auprès de la banque centrale du ou des pays d'implantation de l'établissement de crédit

2. Ventilation selon la durée résiduelle ::

- . jusqu'à 3 mois
- . plus de 3 mois à un an
- . plus d'un an à 5 ans
- . plus de 5 ans
- . à durée indéterminée

Exercice
27.902.337
5.262.210

II. ETAT DES CREANCES SUR LA CLIENTELE (poste IV de l'actif)

1. Créances

- sur des entreprises liées
- sur d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

2. - Créances subordonnées

3. Effets admissibles au refinancement auprès de la banque centrale du ou des pays d'implantation de l'établissement de crédit

4. Ventilation selon la durée résiduelle :

- . jusqu'à 3 mois
- . plus de 3 mois à un an
- . plus d'un an à 5 ans
- . plus de 5 ans
- . à durée indéterminée

Exercice
(en euros)

285.639.737
29.277.632
137.040.153
329.144.667
61.845.372

5. Ventilation selon la nature :

- . effets commerciaux (y compris acceptations propres)
- . créances résultant de la location-financement et créances similaires
- . prêts à taux de chargement forfaitaire
- . prêts hypothécaires
- . autres prêts à terme à plus d'un an
- . autres

2.836.661
10.479.304
173.555.433
312.136.681
343.939.482

6. Ventilation géographique *

- . créances sur la Belgique
- . créances sur l'étranger

605.228.251
237.719.310

7. Données analytiques relatives aux prêts hypothécaires avec reconstitution auprès de l'établissement de crédit ou assortis de contrats d'assurance-vie et de capitalisation

- a) . capitaux initialement prêtés
- b) . fonds de reconstitution et réserves mathématiques se rapportant aux prêts
- c) . encours net (a-b)

* Les effets commerciaux sont ventilés par référence aux bénéficiaires de crédits

III. ETAT DES OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE (poste V de l'actif)

1. Obligations et autres titres émis par :

- des entreprises liées
- d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

2. Obligations et titres représentant des créances subordonnées

3. Ventilation géographique des postes suivants :

- V.A. . émetteurs publics
- V.B. . autres émetteurs

4. Cotations et durées

- a) . Titres cotés
- . Titres non cotés

- b) . Durée résiduelle d'un an au plus
- . Durée résiduelle supérieure à un an

5. Ventilation selon l'appartenance

- a) . au portefeuille commercial
- b) . au portefeuille de placement

6. Pour le portefeuille commercial :

- . différence positive entre la valeur supérieure de marché et la valeur d'acquisition pour les obligations et titres évalués à la valeur de marché

marché et la valeur comptable pour les obligations et titres évalués selon l'art. 35 ter §2 alinéa 2

7. Pour le portefeuille de placement

- . différence positive de l'ensemble des titres dont la valeur de remboursement est supérieure à leur valeur comptable

- . différence négative de l'ensemble des titres dont la valeur de remboursement est inférieure à leur valeur comptable

8. Détail de la valeur comptable du portefeuille de placement

a) VALEUR D'ACQUISITION

- Au terme de l'exercice précédent
- Mutations de l'exercice :
 - . acquisitions
 - . cessions (-)
 - . ajustements selon l'article 35 ter §4 et 5 (+/-)
- Au terme de l'exercice

b) TRANSFERTS ENTRE PORTEFEUILLES

- 1. Transferts
 - . du portefeuille de placement au portefeuille commercial (-)
 - . du portefeuille commercial au portefeuille de placement (+)
- 2. Impact sur le résultat

c) REDUCTIONS DE VALEUR

- Au terme de l'exercice précédent
- Mutations de l'exercice :
 - . actées
 - . reprises car excédentaires (-)
 - . annulées (-)
 - . transférées d'un poste à un autre (+/-)
- Au terme de l'exercice

d) VALEUR COMPTABLE AU TERME DE L'EXERCICE (a) + b)1. - c)

Exercice	exercice précédent
<i>(en euros)</i>	
15.729.447	16.025.160
0	0
Belgique	Etranger
27.215.629	82.633.316
17.946.508	295.419.509
valeur comptable	valeur de marché
423.214.962	410.435.642
Exercice	
41.759.855	
381.455.107	
423.214.962	
3.875.569	
7.019.063	
417.171.236	
244.932.455	
(236.269.516)	
(238.213)	
425.595.962	
1.565.000	
1.571.000	
-755.000	
2.381.000	
423.214.962	

IV. ETAT DES ACTIONS, PARTS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE (poste VI de l'actif)

(en euros)

1) Ventilation géographique des émetteurs des titres :

- . émetteurs belges
- . émetteurs étrangers

2. Cotations

- . Titres cotés
- . Titres non cotés

3. Ventilation selon l'appartenance

- . au portefeuille commercial
- . au portefeuille de placement

4. Pour le portefeuille commercial :

- . différence positive entre la valeur de marché et la valeur d'acquisition pour les titres évalués à la valeur de marché
- . différence positive entre la valeur de marché et la valeur comptable pour les titres évalués selon l'art. 35 ter §2 alinéa 2

5. Détail de la valeur comptable du portefeuille de placement

a) VALEUR D'ACQUISITION

Au terme de l'exercice précédent

Mutations de l'exercice :

- . acquisitions
- . cessions (-)
- . autres variations (+/-)

Au terme de l'exercice

b) TRANSFERTS ENTRE PORTEFEUILLES

1. Transferts

- . du portefeuille de placement au portefeuille commercial (-)
- . du portefeuille commercial au portefeuille de placement (+)

2. Impact sur le résultat

c) REDUCTIONS DE VALEUR

Au terme de l'exercice précédent

Mutations de l'exercice :

- . actées
- . reprises car excédentaires (-)
- . annulées (-)
- . transférées d'un poste à un autre (+/-)

Au terme de l'exercice

d) VALEUR COMPTABLE AU TERME DE L'EXERCICE (a) + b)1. - c))

Exercice

B. Ventilation du poste VII D. de l'actif

	établissements de crédit		Autres	
	exercice	exercice précédent	exercice	exercice précédent
1. Créances subordonnées sur :				
. des entreprises liées				
. d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation				
2. Montant des créances subordonnées représentées par des titres cotés				
3. Détail des créances subordonnées				
		Entreprises liées	Entreprises avec un lien de participation	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE PRECEDENT				
Mutations de l'exercice				
. Additions				
. Remboursements (-)				
. Réductions de valeur actées (-)				
. Reprises de réductions de valeur				
. Différences de change (+/-)				
. Autres (+/-)				
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE				
REDUCTIONS DE VALEUR CUMULEES AU TERME DE L'EXERCICE				

C. Déclaration relative aux comptes consolidés :

A. Informations à compléter par tous les établissements de crédit :

* L'établissement de crédit établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion conformément aux dispositions de l'arrêté royal du 23 septembre 1992 relatif aux comptes consolidés des établissements de crédit :

* L'établissement de crédit n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport de gestion pour l'une des raisons suivantes * :

- l'établissement de crédit ne contrôle pas, seul ou conjointement, une ou plusieurs filiales de droit belge ou étranger

- l'établissement de crédit, bien que soumis aux dispositions de l'arrêté du 23 septembre 1992, est exempté d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion car l'établissement de crédit est lui-même filiale d'une entreprise-mère qui établit et publie des comptes consolidés (article 4 de l'arrêté royal du 23 septembre 1992)

. Justification du respect des conditions prévues à l'article 4 dudit arrêté :

. Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, le numéro de T.V.A ou le numéro national de l'entreprise-mère qui établit et publie les comptes consolidés en vertu desquels l'exemption est autorisée :

B. Informations à compléter par l'établissement de crédit s'il est filiale ou filiale commune

. Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, le numéro de T.V.A. ou le numéro national de l'(des) entreprise(s)-mère(s) et indication si cette (ces) entreprise(s)-mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels les comptes de l'établissement sont intégrés par consolidation ** :

**Banca Monte dei Paschi di Siena S.p.A,
Piazza Salimbeni,3 53100 SIENA**

. Si l'(les) entreprise(s)-mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus ** :

**Banca d'Italia – Via Nazionale 91 –
00184 ROMA**

* Biffer ce qui ne convient pas.

** Si les comptes de l'établissement sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part pour l'ensemble le plus grand et d'autre part pour l'ensemble le plus petit d'entreprises dont l'établissement fait partie en temps que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés

VI §1 LISTE DES ENTREPRISES DANS LESQUELLES L'ETABLISSEMENT DE CREDIT DETIENT UNE PARTICIPATION

Sont mentionnées ci-après les entreprises dans lesquelles l'établissement de crédit détient une participation au sens de l'arrêté royal du 23 septembre 1992 ainsi que les autres entreprises sociales dans lesquelles l'établissement de crédit détient des droits représentant 10 % au moins du capital souscrit.

Dénomination, siège, n° TVA	Droits sociaux		Données des derniers comptes annuels disponibles				
	directement	par les filiales		Comptes annuels arrêtés au	Unités Monétaires	Capitaux Propres	Résultat Net
	Type	Nombre	%	%			

VI §2 LISTE DES ENTREPRISES DONT L'ETABLISSEMENT DE CREDIT REpond DE MANIERE ILLIMITEE EN QUALITE

D'ASSOCIE OU DE MEMBRE INDEFINIMENT RESPONSABLE :

Dénomination, adresse complète du SIEGE et pour les entreprises de droit belge mention du numéro de T.V.A. ou du NUMERO NATIONAL

Codes
éventuels
(*)

(*) Les comptes annuels de l'entreprise :

- A. sont publiés par dépôt auprès de la Banque Nationale de Belgique par cette entreprise;
- B. sont effectivement publiés par cette entreprise dans un autre Etat membre de la CEE, dans les formes prévues à l'article 3 de la directive 68/151/CEE
- C. sont intégrés par consolidation globale ou par consolidation proportionnelle dans les comptes consolidés de l'établissement de crédit, contrôlés et publiés en conformité avec l' Arrêté Royal du 23 septembre 1992 relatif aux comptes consolidés des établissements de crédit.

VII. ETAT DES FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (poste VIII de l'actif)
(en euros) Exercice

A. Détail des frais d'établissement

Valeur comptable nette au terme de l'exercice précédent

Mutations de l'exercice :

. Nouveaux frais engagés

. Amortissements (-)

. Autres (+/-)

Valeur comptable nette au terme de l'exercice

dont :
 - frais de constitution et d'augmentation de capital,
 frais d'émission d'emprunts et autres
 frais d'établissement
 - frais de restructuration

B. Immobilisations incorporelles

a) VALEUR D'ACQUISITION

Au terme de l'exercice précédent

Mutations de l'exercice

. acquisitions y compris production immobilisée

. cessions et désaffectations (-)

. transferts d'un poste à un autre (+/-)

Au terme de l'exercice

b) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR

Au terme de l'exercice précédent

Mutations de l'exercice

. actés

. repris car excédentaires (-)

. acquis de tiers

. annulés (-)

. transférés d'un poste à un autre (+/-)

Au terme de l'exercice

c) VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE
 (a) - b)

goodwill	Autres immobilisations incorporelles	Dont commission d'apport art 27 Bis *
	1.010.824	
	586.837	
	1.597.661	
	517.918	
	166.070	
	683.988	
	913.673	

* Si celles-ci représentent un montant important

VIII. ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES
(poste IX de l'actif)

	Terrains et constructions	Installations machines et outillage	Mobilier et matériel roulant	Location financement et droits similaires	Autres immobilisations Corporelles	Immobilisations en cours et acomptes versés
a) VALEUR D'ACQUISITION						
Au terme de l'exercice précédent	6.840.742	960.117	1.625.171		2.632.570	
Mutations de l'exercice						
. acquisitions y compris production immobilisée	654.395	210.983	137.791		262.776	
. cessions et désaffectations (-)						
. transferts d'un poste à un autre (+/-)			345.115			
Au terme de l'exercice	7.495.137	1.171.100	1.417.847		2.895.346	
b) PLUS-VALUES						
Au terme de l'exercice précédent	4.091.104					
Mutations de l'exercice						
. actées						
. acquises de tiers						
. annulées (-)						
. transférées d'un poste à un autre (+/-)						
Au terme de l'exercice	4.091.104					
c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR						
Au terme de l'exercice précédent	4.570.528	735.931	1.201.032		802.815	
Mutations de l'exercice						
. actés	564.437	135.413	114.310		301.120	
. repris car excédentaires (-)						
. acquis de tiers						
. annulés (-)			334.665			
. transférés d'un poste à un autre (+/-)						
Au terme de l'exercice	5.134.965	871.344	980.677		1.103.935	
d) VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE (a) + b) - c)	6.451.276	299.756	437.170		1.791.411	
dont						
. terrains et constructions						
. installations, machines et outillage						
. mobilier et matériel roulant						

IX. AUTRES ACTIFS (poste XI de l'actif)

(en euros)

Ventilation de ce poste si celui-ci représente un montant important

.....
.....
.....

exercice

X. COMPTES DE REGULARISATION (poste XII de l'actif)

(en euros)

1. Charges à reporter

2. Produits acquis

exercice
309.836
7.237.972

XI. ETAT DES DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (poste I du passif)

(en euros)

A. Pour le poste dans son ensemble :

- dettes envers des entreprises liées
- dettes envers d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

B. Ventilation des dettes autres qu'à vue selon la durée résiduelle : (poste I.B. et C. du passif)

- . jusqu'à 3 mois
- . plus de 3 mois à un an
- . plus d'un an à 5 ans
- . plus de 5 ans
- . à durée indéterminée

exercice	exercice précédent
188.422.350	154.706.988
304.165.862	
3.330.000	

XII. ETAT DES DETTES ENVERS LA CLIENTELE (poste II du passif)

(en euros)

1. Dettes envers :

- des entreprises liées
- d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

2. Ventilation géographique des dettes :

- envers la Belgique
- envers l'étranger

3. Ventilation selon la durée résiduelle :

- . à vue
- . jusqu'à 3 mois
- . plus de 3 mois à un an
- . plus d'un an à 5 ans
- . plus de 5 ans
- . à durée indéterminée

Exercice
664.095.098
269.752.501
272.273.545
294.960.658
22.294.262
61.029.410
6.016.894
277.272.830

XIII. ETAT DES DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE (poste III du passif)

(en euros)

1. Dettes qui à la connaissance de l'établissement de crédit constituent des dettes :

- envers des entreprises liées
- envers d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

2. Ventilation selon la durée résiduelle :

- . jusqu'à 3 mois
- . plus de 3 mois à un an
- . plus d'un an à 5 ans
- . plus de 5 ans
- . à durée indéterminée

Exercice	exercice précédent
10.000.000	10.000.000
10.450.500	
2.449.750	
4.622.000	
156.006	

XIV. ETAT DES AUTRES DETTES (poste IV du passif)

(en milliers de euros)

1. Dettes fiscales, salariales et sociales :

- a) dettes échues envers des administrations fiscales
- b) dettes échues envers l'O.N.S.S.

2. Impôts :

- a) à payer
- b) dettes fiscales estimées

3. Autres dettes

Ventilation de ce poste si celui-ci représente un montant important

a) dettes non échues de nature

- fiscales
- salariales
- sociales

b) autres

exercice
1.483.239
379.792
946.319
157.128
589.148

XV. COMPTES DE REGULARISATION (poste V du passif)

(en milliers de euros)

1. Charges à imputer

2. Produits à reporter

Exercice
6.953.238
81.554

(en milliers de euros)

Ventilation de ce poste si celui-ci représente un montant important

Provision moins-values latentes

Provision pour litiges en cours

Exercice
1.631.925
5.000

XVII. ETAT DES DETTES SUBORDONNEES (poste VIII du passif)

(en euros)

A. Pour le poste dans son ensemble

- dettes envers des entreprises liées

- dettes envers d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

B. Charges afférentes aux dettes subordonnées

C. Indications relatives à chaque emprunt :

Exercice	exercice précédent
14.000.000	14.000.000
1.062.600	1.062.600

N° réf.	devise	montant	échéance ou modalité de durée	a) circonstances de remboursement anticipé	b) conditions de subordination	c) conditions de convertibilité
1	EUR	14.000.000	07-02-2031	a) Call chaque année à partir 07-02-2011	b) Emprunt subordonné	c) Emprunt non convertible

XVIII. ETAT DU CAPITAL

A. CAPITAL SOCIAL

1. Capital souscrit (poste IX. A. du passif)

- au terme de l'exercice précédent
- modifications au cours de l'exercice :
- au terme de

l'exercice

2. Représentation du capital

2.1. Catégories d'actions

Actions ordinaires

2.2. Actions nominatives ou au porteur

Nominatives

Au porteur

B. CAPITAL NON LIBERE

Actionnaires redevables de libération

C. ACTIONS PROPRES détenues :

- par l'établissement de crédit lui-même
- par ses filiales

D. ENGAGEMENTS D'EMISSION D'ACTION

1. Suite à l'exercice de droits de conversion

- . montant des emprunts convertibles en cours
- . montant du capital à souscrire
- . nombre maximum correspondant d'actions à émettre

2. Suite à l'exercice de droits de souscription

- . nombre de droits de souscription en circulation
- . montant du capital à souscrire
- . nombre maximum correspondant d'actions à émettre

E. CAPITAL AUTORISE NON SOUSCRIT

F. PARTS NON REPRESENTATIVES DU CAPITAL

dont :

- détenues par l'établissement de crédit lui-même
- détenues par ses filiales

Montants (en euros)	Nombre d'actions
50.887.649	
50.887.649	
50.887.649	307.914
	307.914
montants non appelés (en euros)	montants appelés non versés (en euros)
montant du capital Détenu (en euros)	nombre correspondant d'actions
Nombre de parts	Nombre de voix qui y sont attachées

XIX. VENTILATION BILANTAIRE EUROS - DEVICES

	en euros	en devises (contrevaleur en euros)
TOTAL DE L'ACTIF	1.309.336.049	65.193.350
TOTAL DU PASSIF	1.292.832.762	81.696.637

XX. OPERATIONS FIDUCIAIRES VISEES A L'ART. 27TER §1 ALINEA 3

(en euros)

Exercice

Postes concernés de l'actif et du passif

--	--

XXI. ETAT DES DETTES ET ENGAGEMENTS GARANTIS

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'établissement de crédit sur ses actifs propres	Hypothèques (1)	Gages sur fonds de commerce (2)	Gages sur d'autres actifs (3)	Sûretés constituées sur des actifs futurs (4)
A) pour sûretés de dettes et engagements de l'établissement de crédit				
1. Postes du passif				
2. Postes du hors bilan			15.000.000	
Swaps de taux d'intérêts				
B) pour sûretés de dettes et engagements de tiers				
1. Postes du passif				
2. Postes du hors bilan				
Caisse des gages et consignations			3.500.000	

(1) Montant de l'inscription ou valeur comptable des immeubles grevés si celle-ci est inférieure

(2) Montant de l'inscription

(3) Valeur comptable des actifs gagés

(4) Montant des actifs en cause

XXII. ETAT DES PASSIFS EVENTUELS ET ENGAGEMENTS POUVANT DONNER LIEU A UN RISQUE DE CREDIT (postes I et II du hors bilan)

(en euros)

- . Total des passifs éventuels pour compte d'entreprises liées
- . Total des passifs éventuels pour d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation
- . Total des engagements envers des entreprises liées
- . Total des engagements envers d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

exercice

Remarques :

- 1) *En ce qui concerne les sièges étrangers, une ventilation par catégorie d'activité et marché géographique doit figurer en annexe au document normalisé, dans la mesure où, du point de vue de l'organisation de la vente des produits et de la prestation des services relevant des activités ordinaires de l'établissement de crédit, ces catégories de marché diffèrent entre eux de façon considérable*
- 2) *Les postes III B. et C. du compte de résultats doivent en annexe au document normalisé, être ventilés géographiquement par référence au lieu du siège principal des entreprises concernées*

XXIV. RELEVÉ DES OPÉRATIONS HORS BILAN A TERME SUR VALEURS MOBILIÈRES, SUR DEVICES ET AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS NON CONSTITUTIVES D'ENGAGEMENTS POUVANT DONNER LIEU A UN RISQUE DE CREDIT AU SENS DU POSTE II DU HORS BILAN

(en euros) Types d'opérations	Montant en fin d'exercice	Dont opérations ne constituant pas des opérations de couverture affectée
1. SUR VALEURS MOBILIÈRES - achats et ventes à terme de valeurs mobilières et titres négociables		
2. SUR DEVICES (a) - opérations de change à terme - swaps de devises et d'intérêts - futures sur devises - options sur devises - contrats de taux de change à terme	24.914.723	
3. SUR AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS		
1. SUR INTERETS (b) - swaps de taux d'intérêt - opérations interest futures - contrats à terme de taux d'intérêt - options sur taux d'intérêt	171.350.803	
2. AUTRES ACHATS ET VENTES A TERME (c) - autres contrats d'options - autres opérations de futures - autres achats et ventes à terme		
Différence entre la valeur de marché et la valeur comptable		

(a) Montants à livrer

(b) Nominal/notionel montant de référence

(c) Prix d'achat/de vente convenu entre parties.

XXV. RESULTATS EXCEPTIONNELS

(en euros)	Exercice
A.. Plus-values réalisées sur cessions d'actifs immobilisés à des entreprises liées . Moins-values réalisées sur cessions d'actifs immobilisés à des entreprises liées	
B. Autres produits exceptionnels : (poste XVII. E. du compte de résultats) Ventilation de ce poste si celui-ci présente un montant important Autres charges exceptionnelles (poste XVIII. E. du compte de résultats) Ventilation de ce poste si celui-ci présente un montant important	

XXVI. IMPOTS SUR LE RESULTAT

(en euros)	Exercice
A. Ventilation du poste XX.A. du compte de résultats	
1. Impôts sur le résultat de l'exercice	
a. Impôts et précomptes dûs ou versés	
b. Excédents de versements d'impôts ou de précomptes portés à l'actif	
c. Suppléments d'impôts estimés (portés au poste IV. B. du passif) au titre de dettes fiscales	
2. Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs	
a. Suppléments d'impôts dûs ou versés	
b. Suppléments d'impôts estimés (portés au poste IV du passif) ou provisionnés (portés au poste VI. A.2. du passif)	
B. PRINCIPALES SOURCES DES DISPARITES ENTRE LE BENEFICE AVANT IMPOTS exprimé dans les comptes ET LE BENEFICE TAXABLE ESTIME, avec mention particulière de celles	
découlant de décalages dans le temps entre le bénéfice comptable et le bénéfice fiscal. (si le résultat de l'exercice en est influencé de manière sensible au niveau des impôts)	
Provisions taxées	1.501.160
Dépenses non admises	1.386.000
Intérêts notionnels	-2.928.000
Autres	55.000
Utilisation des pertes fiscales	-3.333.000
C. INCIDENCE DES RESULTATS EXCEPTIONNELS SUR LE MONTANT DES IMPOTS SUR LE RESULTAT DE L'EXERCICE	
D. SOURCES DE LATENCES FISCALES (dans la mesure où ces indications sont importantes pour l'appréciation de la situation financière de l'établissement de crédit)	
1. Latences actives :	
- pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs situation au 31-12-2009	60.468.000
2. Provisions taxées	

XXVII. AUTRES TAXES ET IMPOTS A CHARGE DE TIERS

(en euros)	Exercice	Exercice précédent
A. Taxes sur la valeur ajoutée, taxes d'égalisation et taxes spéciales portées en compte :		
1. A l'entreprise (déductibles)		
2. Par l'entreprise	79.923	8.421
B. Montants retenus à charge de tiers au titre de :		
1. Précompte professionnel	0	6.742
2. Précompte mobilier	294.386	142.329

XXVIII. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN NON VISES PAR LES ETATS REPRIS DANS CETTE SECTION, NI PAR LES POSTES DE HORS BILAN

(en euros)	Exercice
A. Engagements importants d'acquisition d'immobilisations	
Engagements importants de cession d'immobilisations	
B. Litiges importants et autres engagements importants :	
C. Le cas échéant, description succincte du régime complémentaire de pension de retraite ou de survie	
instauré au profit du personnel ou des dirigeants et des mesures prises pour en couvrir la charge	
La pension complémentaire est financée par des cotisations perçues sur les salaires des membres du personnel et par une contribution patronale, ainsi qu'une dotation annuelle à un fonds de pension.	
Pensions dont le service incombe à l'établissement de crédit lui-même	
. Montant estimé des engagements résultant pour l'établissement de crédit de prestations déjà effectuées	
. Bases et méthodes de cette estimation	

XXIX. RELATIONS FINANCIERES AVEC

(en euros)	Exercice
A. LES ADMINISTRATEURS ET GERANTS	
B. LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTROLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ETABLISSEMENT DE CREDIT SANS ETRE LIEES A CELUI-CI.	
C. LES AUTRES ENTREPRISES CONTROLEES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR LES PERSONNES CITEES SOUS B.	
A. 1. Créances existant à leur charge	317.486
2. Passifs constitués en leur faveur	379.991
3. Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	
Conditions principales relatives aux postes A1, A2 et A3.	
B. 1. Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuée à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable	
- aux administrateurs et gérants	227.377
- aux anciens administrateurs et anciens gérants	
C. Autres entreprises contrôlées	
D. Emoluments du commissaire et Des personnes avec lequel il est lié	101.340
	0

Autres composantes du Portefeuille Titres de placement

En 2009, la Banque a décidé d'alimenter la provision générale titres à hauteur d'un montant de 4 millions pour en porter le niveau à 4,3 millions afin de couvrir les éventuels risques de pertes futures le concernant dont celui reposant sur une position C.L.O. (rating MOO :B2) provisionnée à hauteur de 52 % équivalent à 2,6 millions et celui concernant les positions sur les banques islandaises (hors provision contentieux à hauteur de 60 %).

Ce complément de provision générale fait suite aux observations soulignées par le commissaire de la banque dans son rapport 2008.

Bilan Social

ETAT DES PERSONNES OCCUPEES

TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
Nombre moyen de travailleurs	113,70	3,10	115,80 (ETP)	116 (ETP)
Nombre effectif d'heures prestées	171.606,50	3.598,30	175.204,80 (T)	179.199 (T)
Frais de personnel	9.171.007,79	149.044,82	9.320.052,61 (T)	9.571.108,82 (T)
Montant des avantages accordés en sus du salaire	xxxxxxxxxxxxxxxx	xxxxxxxxxxxxxxxx	187.871,50 (T)	171.105 (T)

A la date de clôture de l'exercice

	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel	113	4	115,6
Par type de contrat de travail			
Contrat à durée indéterminée	112	4	114,6
Contrat à durée déterminée	1		1
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini			
Contrat de remplacement			
Par sexe et niveau d'études			
..... Hommes	70	1	70,5
de niveau primaire			
de niveau secondaire	21	1	21,5
de niveau supérieur non universitaire	22		22
de niveau universitaire	27		27
..... Femmes	43	3	45,1
de niveau primaire	3		3
de niveau secondaire	20	3	22,1
de niveau supérieur non universitaire	7		7
de niveau universitaire	13		13
Par catégorie professionnelle			
Personnel de direction	4		4
Employés	108	4	110,6
Ouvriers	1		1
Autres			

PERSONNEL INTERIMAIRE ET PERSONNES MISES A LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE

Au cours de l'exercice	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
Nombre moyen de personnes occupées	1	3
Nombre effectif d'heures prestées	800	3.296
Frais pour l'entreprise	42.616	116.993

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTREES	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel au cours de l'exercice	33	3	34,5
Par type de contrat de travail			
..... Contrat à durée indéterminée	10	3	11,5
Contrat à durée déterminée	23		23
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini			
..... Contrat de remplacement			

SORTIES	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite au registre du personnel au cours de l'exercice	33	2	34
Par type de contrat de travail			
..... Contrat à durée indéterminée	11	2	12
Contrat à durée déterminée	22		22
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini			
..... Contrat de remplacement			
Par motif de fin de contrat			
..... Pension			
..... Prépension			
..... Licenciement	1		1
..... Autre motif	32	2	33
Dont : le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'entreprise comme indépendants			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés	91	80
Nombre d'heures de formation suivies	972	677,33
Coût net pour l'entreprise	57.786,40	40.571,88
dont coût brut directement lié aux formations	57.786,40	40.571,88
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs		
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)		

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés	2	1
Nombre d'heures de formation suivies	8,35	21
Coût net pour l'entreprise	342,07	481,32

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés	2	3
Nombre d'heures de formation suivies	60	90
Coût net pour l'entreprise	1.621	2.159,10

	Hommes	Femmes
Nombre de travailleurs concernés	91	80
Nombre d'heures de formation suivies	972	677,33
Coût net pour l'entreprise	57.786,40	40.571,88
dont coût brut directement lié aux formations	57.786,40	40.571,88
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs		
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)		
Nombre de travailleurs concernés	2	1
Nombre d'heures de formation suivies	8,35	21
Coût net pour l'entreprise	342,07	481,32
Nombre de travailleurs concernés	2	3
Nombre d'heures de formation suivies	60	90
Coût net pour l'entreprise	1.621	2.159,10

Données complémentaires relatives à la Banca Monte Paschi Belgio S.A.

DÉNOMINATION : BANCA MONTE PASCHI BELGIO S.A.

SIÈGE SOCIAL ET ADMINISTRATIF

BRUXELLES

Rue Joseph II, n° 24 à 1000 Bruxelles
☎ : 02/220.72.11

☎ 02/220.73.36 - 220.72.36 - Arbitrage - Trésorerie

☎ 02/220.73.27 – Centre Corporate.

Téléfax : 02/218.83.91

S.W.I.F.T. : BMPBBEBB

Dealing System : BMPB

Site Web: www.montepaschi.be

C.C.P. : 679-2000643-18

RPM Bruxelles / T.V.A.: BE 403.199.306

ANNÉE DE CONSTITUTION

Le 12 juin 1947 sous la dénomination sociale Banco di Roma (Belgique) S.A.

En date du 7 décembre 1992, la dénomination sociale a été modifiée en Banca Monte Paschi Belgio S.A.

LÉGISLATION ET FORME JURIDIQUE

La société a la forme juridique de Société Anonyme de Droit Belge. La Société est une Banque inscrite auprès de la Commission bancaire, financière et des assurances.

DURÉE

Illimitée, sous réserve des limitations légales, par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 juin 1983.

CAPITAL SOCIAL

Au 31.12.2010, le capital social s'élève à EUR 50.887.649.

ACTIONNARIAT

Banca Monte dei Paschi di Siena SpA : 100 %

AGENCES

Bruxelles

Rue Joseph II, 24
1000 Bruxelles
Tél. 02/220.72.11
Fax : 02/218.83.91

Schuman

Av. d'Auderghem 22-28
1040 Bruxelles
Tél. 02/238.52.10
Fax : 02/230.12.73

Madou

Place Madou, 1
1210 Bruxelles
Tél. 02/226.95.40
Fax : 02/219.24.77

Luxembourg

Rue du Luxembourg, 40
1000 Bruxelles
Tél. 02/289.28.80
Fax : 02/513.74.99

Louise

Avenue Louise 222
1050 Bruxelles
Tél. 02/220.74.60
Fax : 02/646.96.17

Otan

Bld. Léopold III
1110 Bruxelles
Tél. 02/220.74.70
Fax : 02/793.75.28

Tongres

Av. Georges Henri 519
1200 Bruxelles
Tél. 02/220.74.80
Fax : 02/736.02.32

Shape

Building 102 - Room 202/203
7010 Shape
Tél. 065/44.67.89
Fax : 065/56..94.98

Centre Private

Av. d'Auderghem 22-28
1040 Bruxelles
Tél. 02/220.74.13
Fax : 02/220.72.13